



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LE 28 MAI 2026
À PARIS

MATINÉE : RÉUNION STATUTAIRE, TABLE RONDE & INTERVENTIONS

Extrait table ronde
et discussions



... du CIBE

Mois	Événement
Juin	4 - PARIS - Journée Bois Énergie → supports disponibles ici : https://www.cibe.fr/actualites/2025/06/04-journee-bois-energie
Septembre	25 - Rochefort Montagne & La Roche https://www.cibe.fr/actualites/2025/09/25-rochfort-montagne-la-roche
	18 - Réunion de la commission
Octobre	7-10 - LYON - Salon Politéc
Novembre	18 - Réunion de la commission
Décembre	13-18 - PARIS - Formation sur le mor
Février 2026	11-12 - NANTES - Salon Bio360 https://www.bio360.com/



SOMMAIRE



9h15 – 10h00

PARTIE STATUTAIRE



10h00 – 10h40

INTERVENTIONS et ECHANGES

- DGEC
- ADEME



10h45 – 12H30

TABLES RONDES ET ECHANGES

- 15' Introduction CIBE
- 1H30

Interventions Ext

Luca IZZO – DGEC

Pas de support

Interventions Extérieures

Cyrielle BORDE - ADEME



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

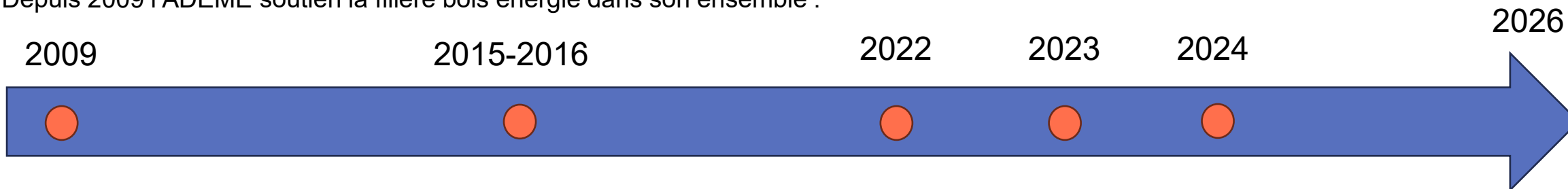


Assemblée générale du CIBE

Soutien de l'ADEME à la filière bois énergie

Rappel des soutiens de l'ADEME à la filière bois énergie

Depuis 2009 l'ADEME soutien la filière bois énergie dans son ensemble :



Création du
Fonds Chaleur
et 1^{er} AAP
BCIAT en 2009

FONDS
CHALEUR
DE L'ADEME

AMI Dynamic bois

Création de l'AAP
BCIB

AAP
Structur'Haies



FRANCE
NATION
VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

AAP ESPR
*Exploitation et Sylviculture
Performantes et Résilientes*

En 2026, la filière bois énergie continue d'être accompagnée au travers du Fonds Chaleur et des AAP BCIAT et BCIB

A cela s'ajoute le dispositif « **Approvisionnement biomasse** » qui a permis d'accompagner la création de plateforme et l'acquisition de matériels permettant la production de plaquettes forestières et assimilées de qualité

Quelques chiffres de bilan depuis 2009

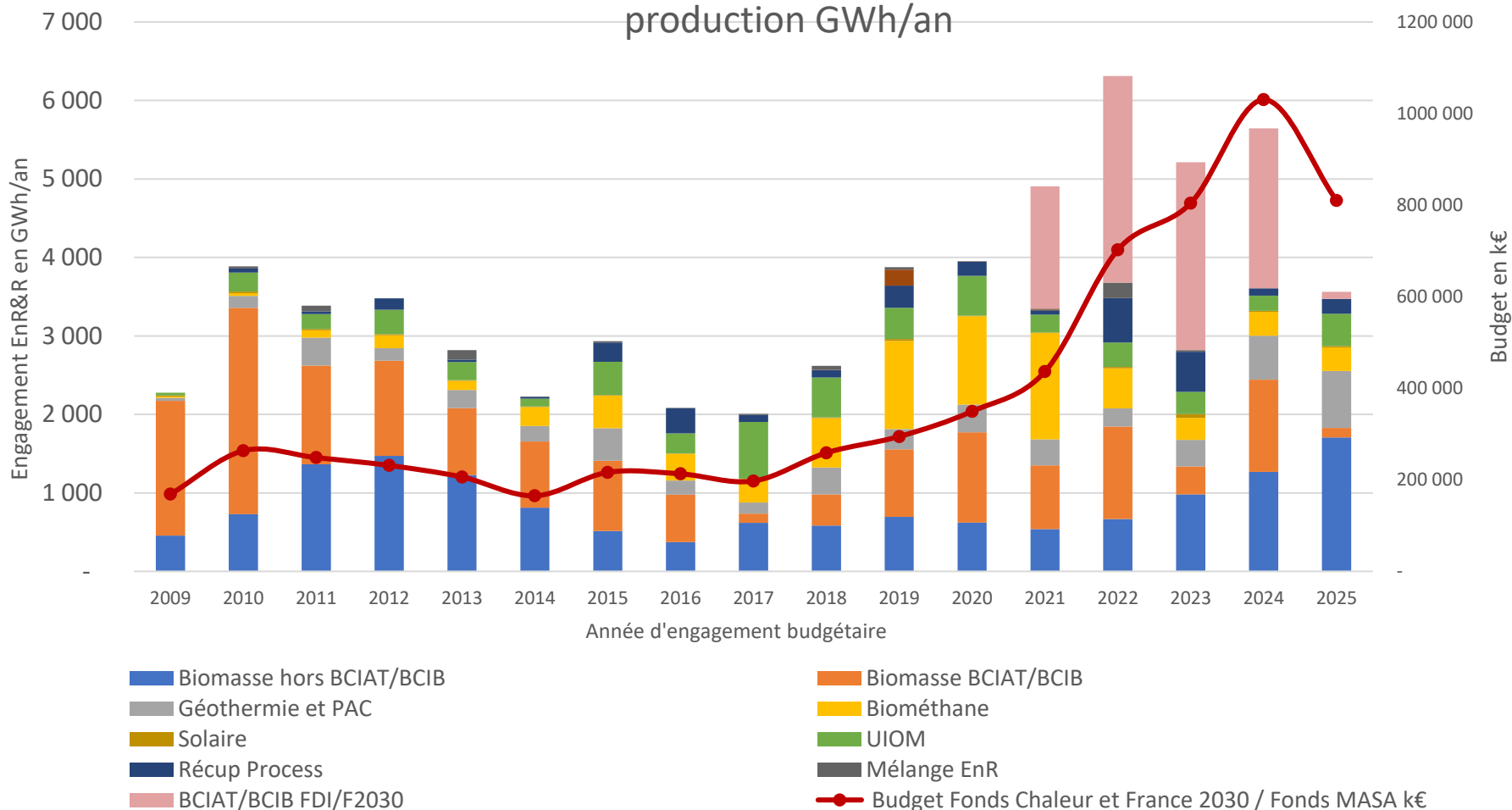


	Nombre d'installations aidées	Production en TWh	Aides octroyées en M€
Fonds chaleur (hors BCIAT/BCIB)	3928	14,5	1 243
BCIAT	211 dont 128 en fonctionnement	14	817
BCIB	52	1,8 TWh thermique 160 GWh électrique	185

La biomasse énergie dans le Fonds Chaleur

Engagement en termes de production EnR&R (GWh/an)

Bilan FC + France 2030 et Fonds MASA BCIAT BCIB - engagement



La biomasse demeure la **principale source d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) soutenue par le Fonds Chaleur**, bien que sa part historique ait diminué face aux développements des autres filières.

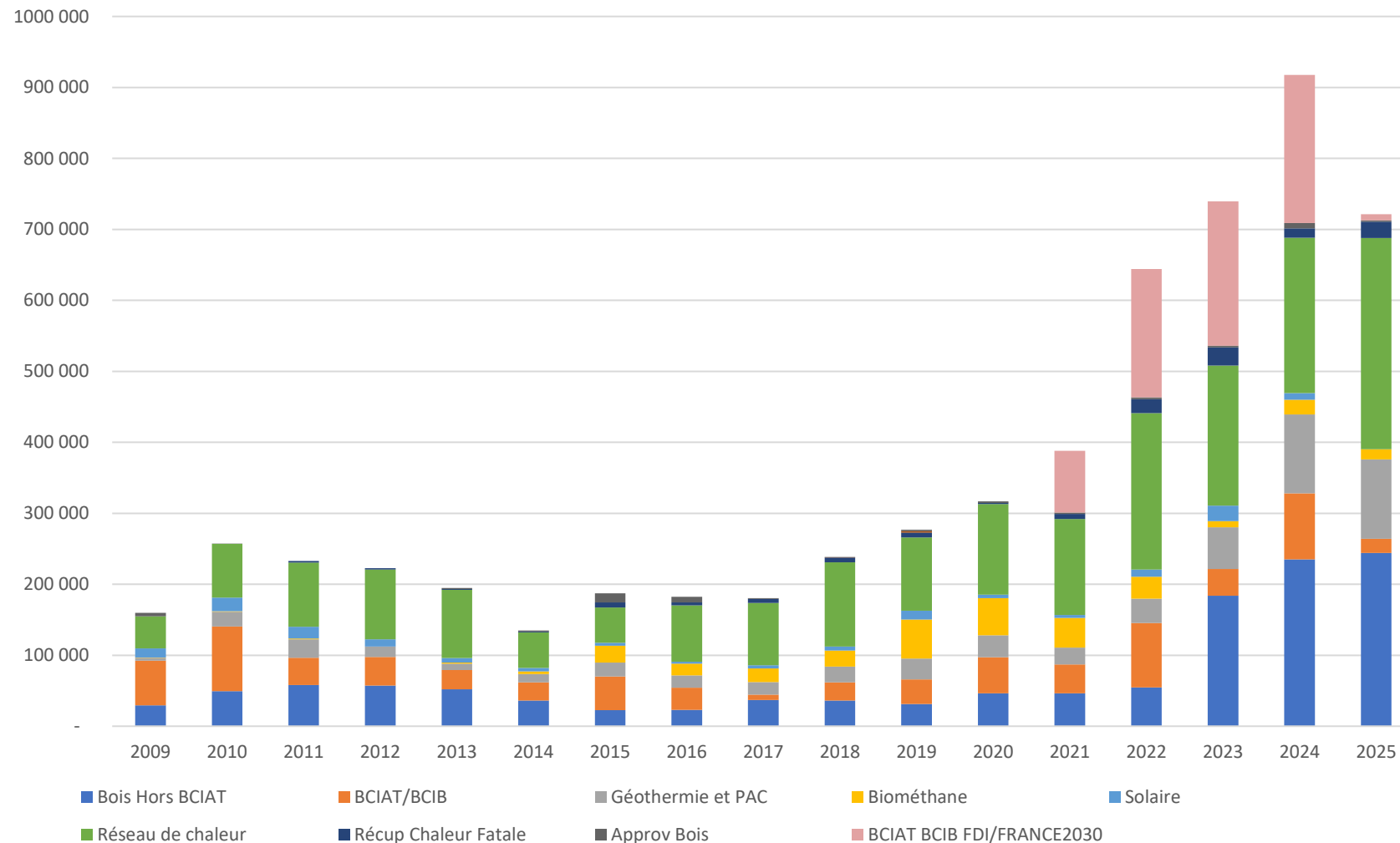
En 2025, la biomasse représente environ **50 % des engagements de production**.

Ce recul s'explique notamment par le basculement des projets BCIAT sur les Fonds France 2030 et l'essor de la géothermie qui, en progression constante depuis 2023, atteint désormais 20 % des engagements de production en 2025.

La biomasse énergie dans le Fonds Chaleur

Engagement en termes d'aides à l'investissement (k€/an)

Bilan FC (+F2030 BCIAT BCIB) - aide à l'investissement k€



La biomasse et les réseaux de chaleur constituent une part très importante du budget du Fonds Chaleur.

En 2025, la biomasse représente environ **36 % des aides à l'investissement du Fonds Chaleur** et les réseaux de chaleur 41%.

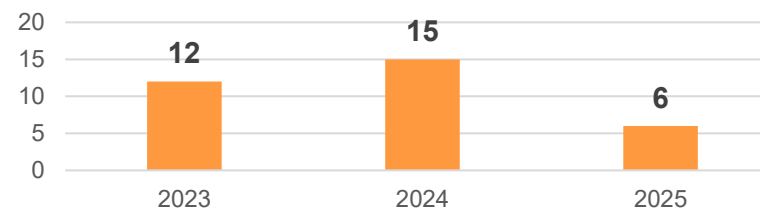
A cela s'ajoute 8,9M€ de Fonds France 2030.

Quelques chiffres sur le dispositif Approvisionnement biomasse

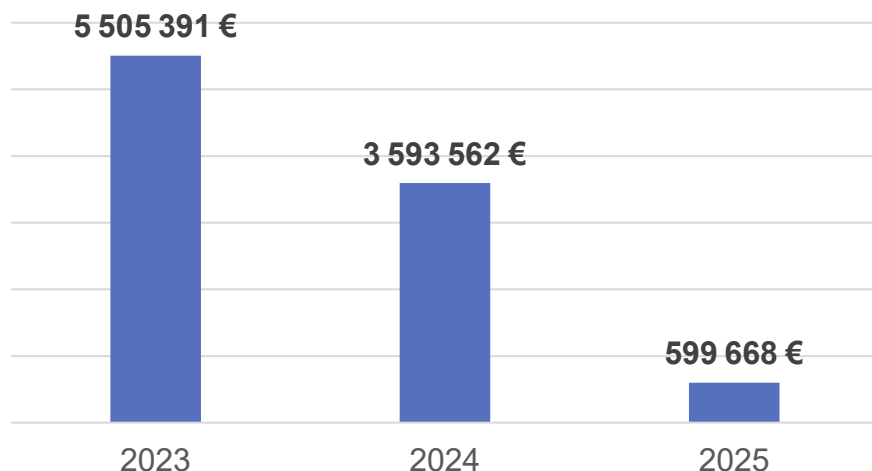
« Équipements pour l'approvisionnement de chaufferies bois du Fonds chaleur et/ou Plan de relance et/ou France 2030 »

- Aide à l'investissement pour sécuriser et améliorer l'approvisionnement des chaufferies financées par le fonds chaleur et/ou Plan de Relance et/ou France 2030 : production, stockage, préparation du combustible issu de la biomasse
- Bilan (2023 / 2025) :
 - 33 projets en suivi
 - 9,6 M€ d'aide (taux d'aide moyen : 19%)

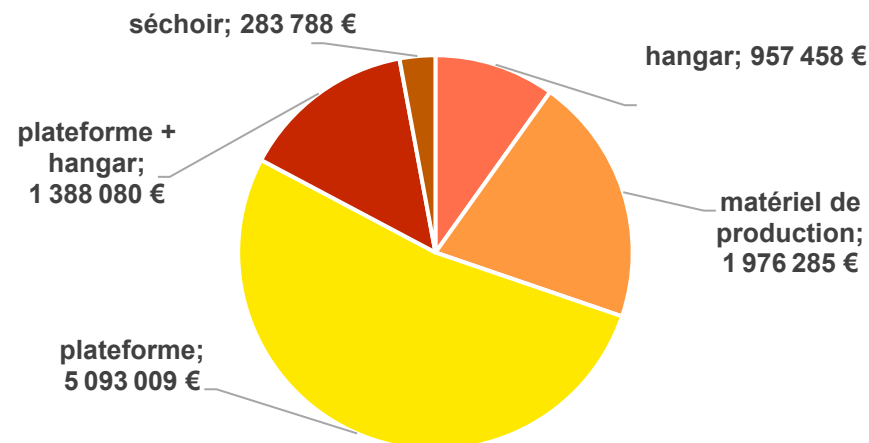
Nombre de projets



Montants d'aides accordées



Par montant d'aides accordées



Quelques chiffres de bilan filières amont

	Nombre de projets accompagnés	Aides octroyées en M€
Dynamic Bois	43	37
ESPR	488	73
Structur'Haies	43	7,4

Dispositif régional santé des sols forestiers

- **Périmètre : à destination des sols forestiers**

- Sols forestiers (et mixtes agro-forestiers le cas échéant)
- Approche territoriale : à minima échelle d'un massif forestier
- Projets démonstrateurs sur quelques parcelles avec diffusion au territoire

- **Les 3 axes d'action du dispositif**

Axe 1 : Créer des démonstrateurs et expérimenter sur les territoires

Axe 2 : Améliorer les connaissances dans le territoire

Axe 3 : Sensibiliser et diffuser dans le territoire et au-delà

- **Régions concernées :**

- Grand Est
- Bourgogne Franche-Comté
- Nouvelle Aquitaine
- Occitanie
- Normandie

Budget ADEME : Fonds Sols, 1 million d'euros

AMI Territoires d'expérimentations sylvicoles pour l'adaptation et la restauration

- **Objectifs à viser :**

- une amélioration de l'adaptation et de la résilience des forêts face au changement climatique, aux risques sanitaires et abiotiques,
- la préservation et/ou la restauration de la biodiversité dans le contexte du changement climatique
- une amélioration de la valorisation territoriale de la ressource en bois (notamment valorisation des bois de crise, des différentes essences et des différentes qualités de bois)

- **Cadre**

- Expérimentation de nouvelles solutions techniques, sociales, organisationnelles ou économiques
- Réponse aux enjeux propres d'un territoire
- Potentiel de répliquabilité
- Projets collaboratifs associant au moins 3 acteurs de nature différente
- Achats de plants et de machines exclues

- **Hexagone + Corse + Régions et départements d'Outre-mer**

- **Crédits Planification écologique, 3 M€**

L'ADEME participe à l'amélioration de la filière en soutenant la recherche

3 appels à projets dédiés à la recherche et l'innovation :



Production, valorisation des biomasses et préservation des écosystèmes. Cet APR vise à soutenir un développement durable de la bioéconomie en réponse à des besoins sociaux dans un contexte de changement climatique, via l'accompagnement des filières de production et de valorisation de biomasses.



Le programme « Amélioration de la Qualité de l'Air : Comprendre, Innover, Agir » vise à promouvoir des projets de R&D pour comprendre et améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur



L'appel à projets de recherche (APR) Énergie Durable se concentre sur la planification territoriale, la gouvernance de l'évolution, l'optimisation des systèmes énergétiques et de leurs infrastructures, et la réduction des impacts environnementaux associés.

L'ADEME soutient aussi l'animation de la filière

L'ADEME soutient depuis de nombreuses années le CIBE et le réseau des animateurs bois énergie, au travers d'un partenariat de long terme très structurant.

Beaucoup de travail et d'échanges au sein de la filière ont permis son amélioration et son adaptation :

- mobilisation de biomasse,
- production de combustibles de qualité,
- baisse des émissions de polluants,
- anticipation et mise en œuvre des nouvelles réglementations (décret éco-conception, RED, évolutions ICPE, etc.)

Avec un important travail de retours d'expériences, de diffusion de bonnes pratiques et de remontées des difficultés rencontrées

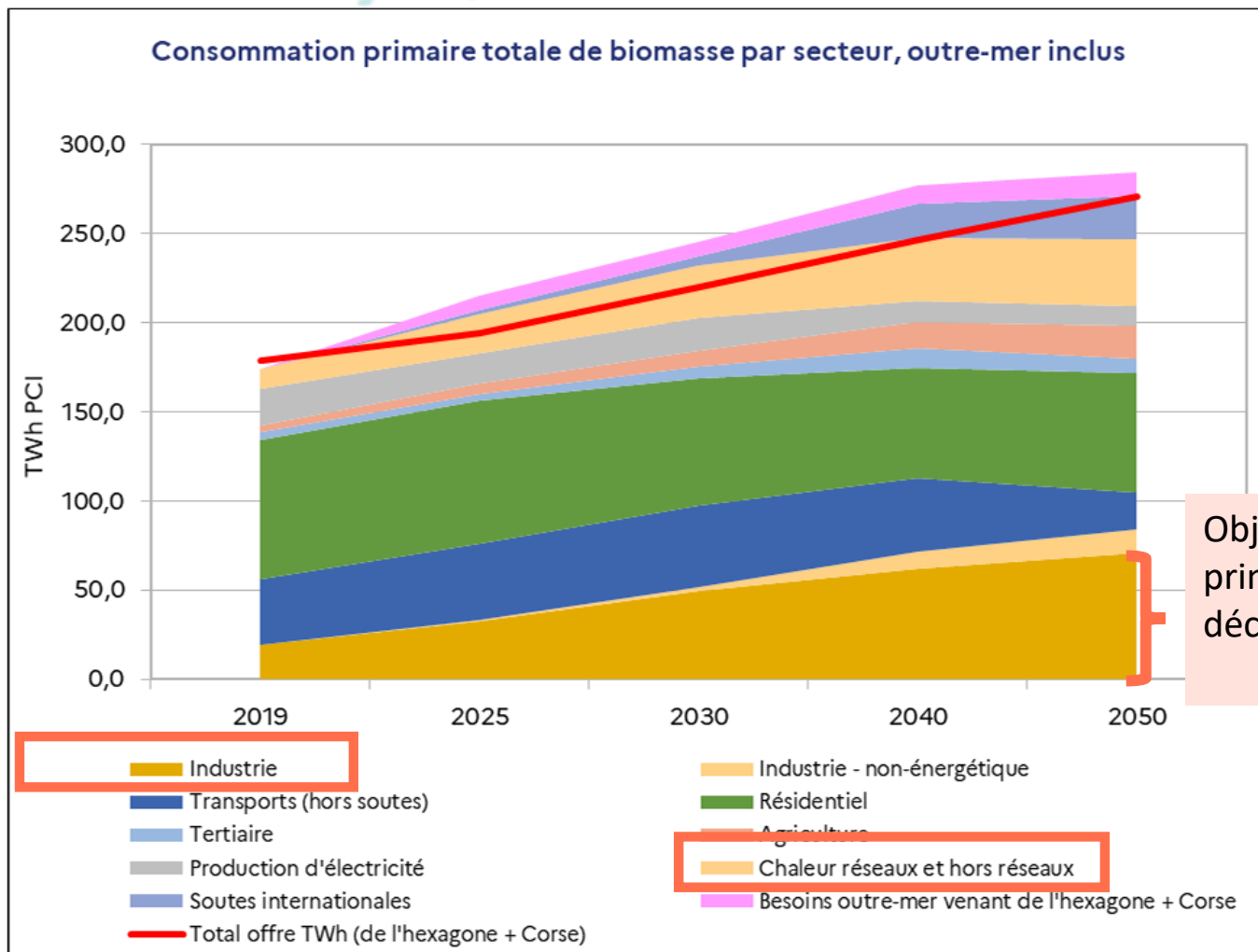


Le contexte actuel pour la chaleur biomasse est complexe et incertain, en particulier dans l'industrie

Différents freins aux projets de chaleur biomasse sont actuellement observés :

- Trajectoires basses de **prix des énergies fossiles à moyen/long terme**
- Contexte politique/géopolitique incertain
- Baisse des aides financières
- Approvisionnement biomasse :
 - **Contexte réglementaire plus contraignant** et appréhension des évolutions à venir (notamment REDIII)
 - Inquiétudes sur la **stabilité des prix** à long terme
 - **Craintes sur la pérennité de l'accroissement forestier** face au changement climatique (crises sanitaires, tempêtes..) en particulier dans les régions touchées par le scolyte
- **Priorisation des investissements process** en mesure de renforcer la compétitivité des industriels

La PPE définit néanmoins une forte ambition de décarbonation de via le levier biomasse dans les réseaux de chaleur et surtout dans l'industrie

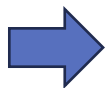


Objectif de doublement de la consommation primaire totale de biomasse pour la décarbonation de l'industrie d'ici 2050

La biomasse est indispensable à la décarbonation des réseaux de chaleur et de l'industrie

- Le Fonds chaleur a généralisé depuis 2024 la **démarche EnR'CHOIX** qui vise à prioriser les démarches de sobriété et d'efficacité, puis l'utilisation d'EnR&R alternatives à la biomasse (chaleur fatale, géothermie, solaire, PAC), dès lors que ces solutions sont disponibles et adaptées aux besoins du projet
- L'AAP BCIAT, ciblant les industries calo-intensives et existant depuis 2009, intègre désormais une dimension « démarche de décarbonation » afin d'accompagner les industriels à définir la meilleure trajectoire de décarbonation pour leur site via l'**étude mix énergétique bas carbone**

Malgré ces approches: **pas d'alternative à la biomasse dans tous les territoires et pour tous les types de projet, dans des conditions technicoéconomiques acceptables** (niveaux de T° trop élevés pour géothermie/solaire, contrainte de maturité et/ou de coûts sur alternatives électriques...).

 **La biomasse reste un levier nécessaire** seul ou en complément d'autres EnR&R pour décarboner fortement un site industriel ou un réseau de chaleur.

Rappel calendriers BCIAT 2025&2026

BCIAT 2025

- Ouverture 22 avril 2025
- Relève 16 octobre 2025
- CPMO 12 mars 2026
- **En attente DPM**
- Contractualisation été 2026

BCIAT 2026

- Ouverture le 26 avril 2026
- Relève prévue le 17 juillet 2026
- Pas de modification du cdc



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/aap/bciat-2026-biomasse-chaaleur-pour-lindustrie-lagriculture-et-le-tertiaire>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Chaleur Renouvelable
Cyrielle BORDE, Laurianne HENRY

Merci

Pour le BCIAT : boisenergie@ademe.fr

Pour le Fonds Chaleur : laurianne.henry@ademe.fr



28/05/26

Annexes – bilan BCIAT 2009-2025

Le BCIAT en bref

- AAP lancé en **2009** (Fonds Chaleur)
- Financement de chaufferie **B**iomasse **C**haleur pour l'**I**ndustrie, l'**A**griculture et le **T**ertiaire
- Production thermique **>12GWh/an** (sous ce seuil aides en DR)
- Typologie de biomasse éligibles : plaquettes forestières et assimilées, connexes et sous-produits de l'industrie de première transformation du bois, bois fin de vie et bois déchets, granulés, sous-produits industriels, sous-produits agricoles...
- Quelques chiffres clés à date :



124 installations en fonctionnement
(+99 en cours)



1,5 GW de puissance installée – 7,6 TWh/an
(+ 1,5 GW – 7,0 TWh/an en cours)

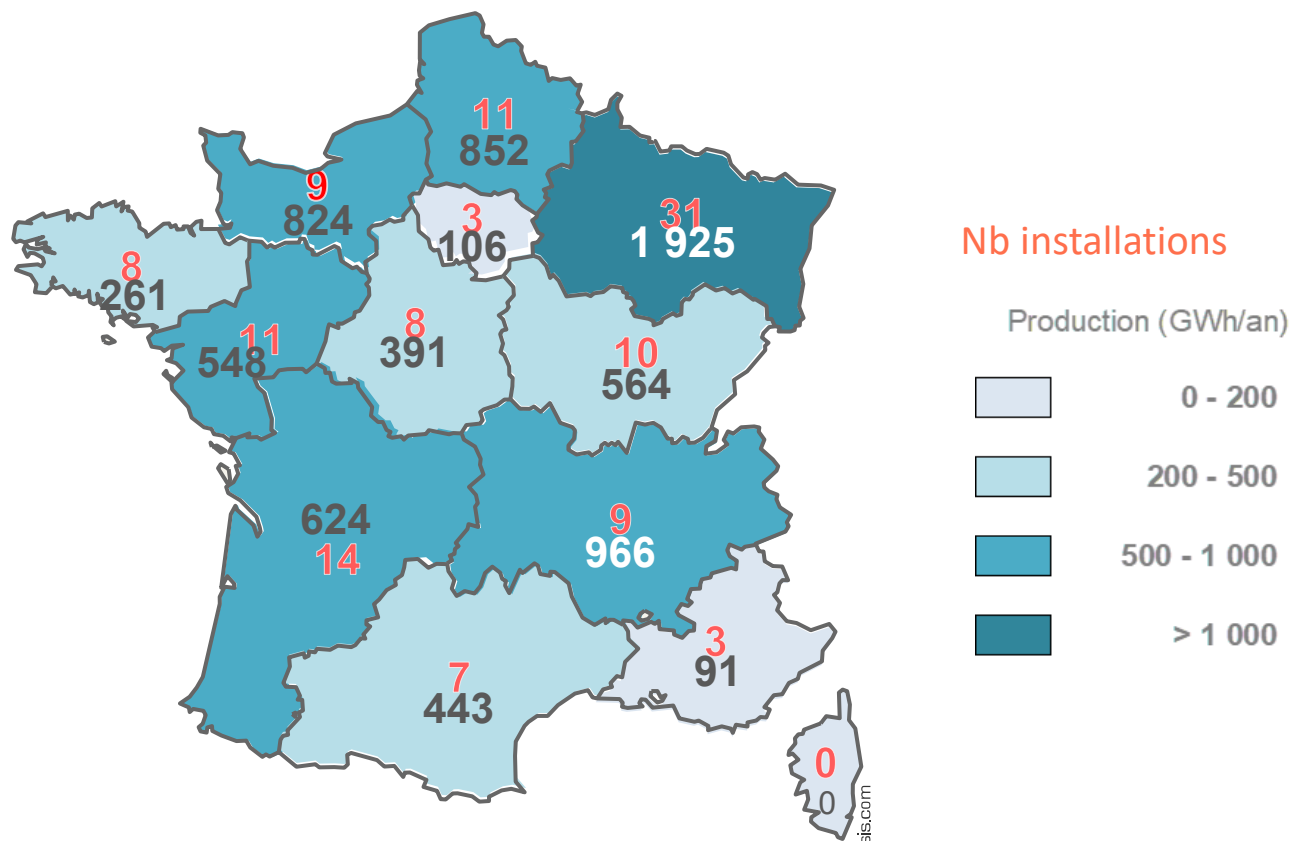


De l'approvisionnement hors forêt

Bilan régional BCIAT 2009-2025*

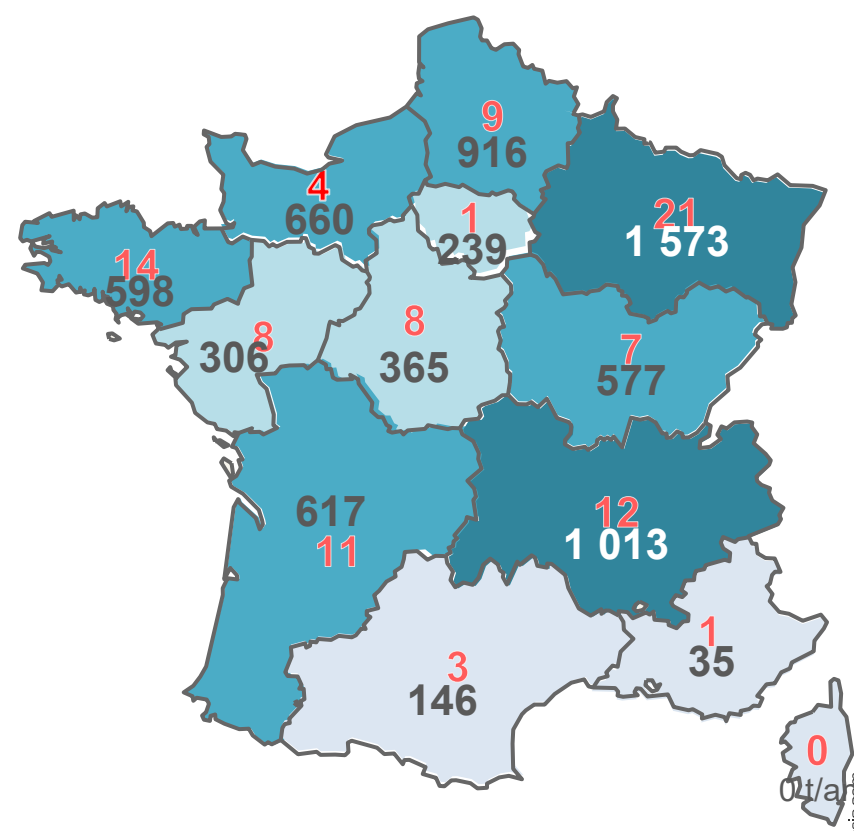
Nombre et production des projets actuellement en fonctionnement

1,5 GW – 7,6 TWh/an – 124 sites – 347 M€ d'aides



Nombre et production des projets actuellement en cours de réalisation

1,5 GW – 7 TWh/an – 99 sites – 477 M€ d'aides

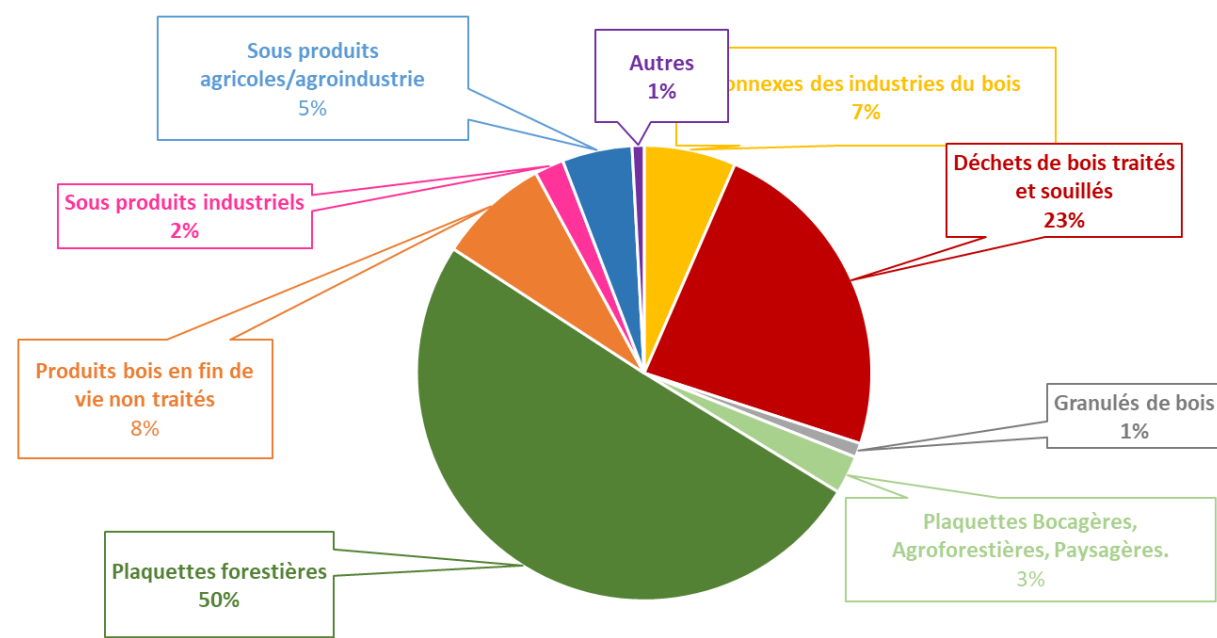
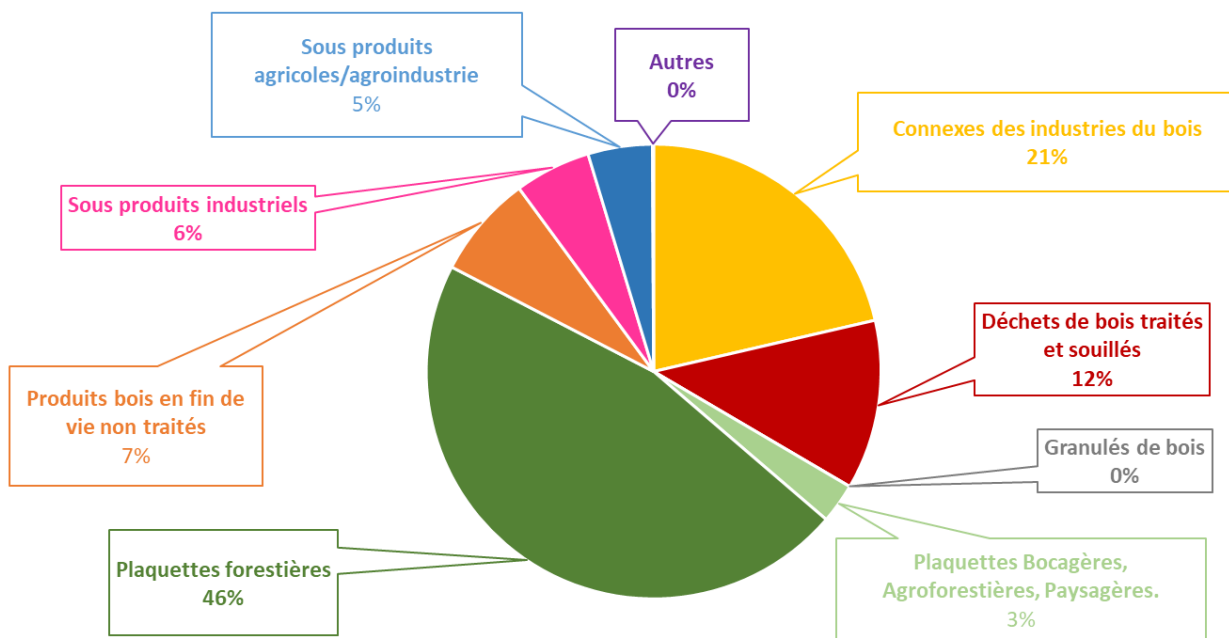


* Au 31/12/2025

Bilan des approvisionnements - BCIAT 2009-2025*

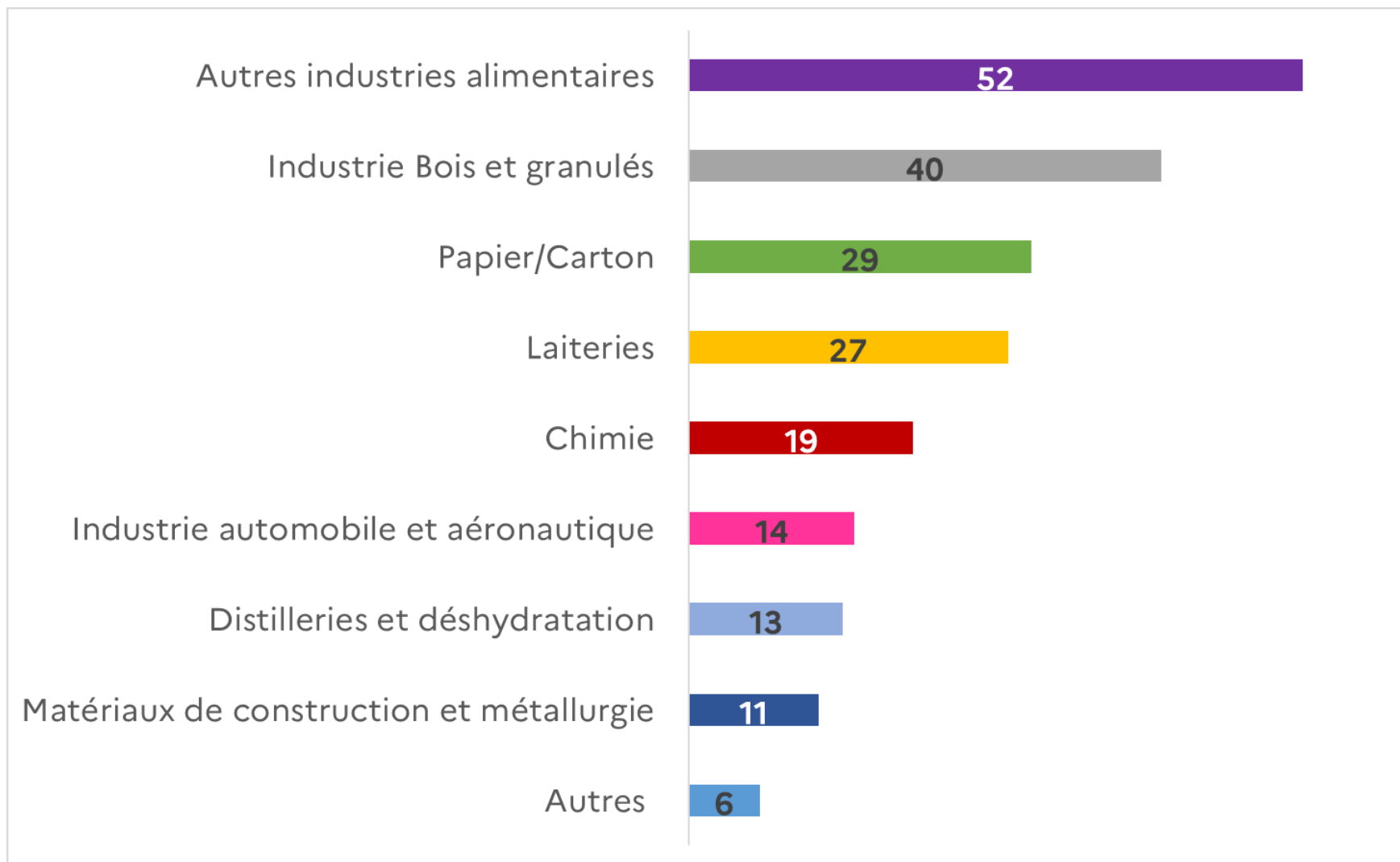
2,8 Mt/an de biomasse consommées par les projets
actuellement **en fonctionnement**
1,5 GW – 7,6 TWh/an – 124 sites

2,5 Mt/an de biomasse consommées par les projets
actuellement **en cours de réalisation**
1,5 GW – 7 TWh/an – 99 sites



* Au 31/12/2025

Bilan par secteur d'activité - BCIAT 2009-2025



Annexes – cdc BCIAT 2025/2026

- ❖ Secteurs d'activités visés : **uniquement industrie** (hors industrie bois). Granulateurs inéligibles
- ❖ Projets éligibles :
 - Projets de chaudières et générateurs air chaud dont la production thermique est > à 12 GWh/an
 - Projets de **pyrolyse et pyrogazéification (autoconsommation) présentant un CAPEX > 3M€**
 - Projets de **méthanisation (autoconsommation) dont la production thermique est > à 8 GWh/an**
- ❖ Enveloppes budgétaires : **France 2030 – Montant non communiqué**
- ❖ Introduction **budget plaquettes forestières : 300 000 t/an**
- ❖ **Réunions de pré-dépôt obligatoires** Renforcement de l'acte de candidature : les lauréats devront engager les dépenses dans les 36 mois (après notification) + un projet lauréat qui abandonnerait son aide ne pourra plus recandidater au BCIAT dans les 3 ans (après notification).

Evolution notation des projets

Diminution de la note prix au profit des notes décarbonation, approvisionnement et technique

- Note efficacité économique : 50 pts
- Note démarche décarbonation : 25 pts
- Note approvisionnement : 20 pts
- Note technique : 5 pts

DEMARCHE DECARBONATION

- **Etude d'opportunité mix énergétique bas carbone type PACTE Industrie**
- **Renforcement des attentes sur la démarche décarbonation :**
 - ❖ Stratégie de décarbonation des groupes et sites : ACT, SBTI, cohérence du projet biomasse pour la décarbonation du secteur d'activité
 - ❖ Dossier technique largement renforcé sur actions d'**efficacité énergétique** et de **valorisation de chaleur fatale**. Audit conforme à l'évolution de 2024 demandé

Une note < 5/25 est éliminatoire

APPROVISIONNEMENT

- **Incitation à la diversification (notamment plaquette bocagère et paysagère, écorces et sous produits agri/agro)**
- Evaluation risques de conflits d'usage (notamment sous produits agricoles)
- Incitations sur traçabilité renforcée (type essences et peuplements)
- Annexe grands fournisseurs pour fournisseurs +10 000 t/an (détaillant les conflits d'usage)
- Mise en place REDII
- Etude de gisement pouvant être sollicitée pour projets mobilisant + 30 000 t/an de biomasse

Un avis de cellule négatif est éliminatoire

NOTE TECHNIQUE

Critères qualité de l'air renforcés - harmonisation avec FC : *surveillance en continu en cas de diversification plan d'appro, VLE poussières renforcées pour ICPE2910A et multicyclone imposé pour générateurs air chaud)*

- Le candidat devra **démontrer la nécessité du recours à la pyrolyse /pyrogazéification**
- Le projet devra être en **auto consommation exclusivement (pas d'injection)**
- Le candidat devra apporter des garanties quant à la **maturité technique** de la solution envisagée (TRL 9). Une maturité insuffisante conduira à l'inéligibilité du dossier.
- Afin de maximiser l'efficacité énergétique de l'utilisation de la biomasse sèche, les projets de pyrolyse et de pyrogazéification devront permettre d'atteindre un niveau de **rendement supérieur à 75%**. Le rendement sera calculé par la formule :

- $$r_{\text{énergie}} = \frac{MWh_{\text{PCI syngaz utiles entrée brûleur}} + MWh_{\text{PCI co produits liquides utiles}} + MWh_{\text{PCI co produits solides utiles}} + MWh_{\text{chaleur utiles}}}{MWh_{\text{PCI biomasse sèche}} + MWh_{\text{PCI autres énergies}}}$$

- **Le rendement calculé ne doit comptabiliser que ce qui est effectivement valorisé dans un process industriel (énergie ou matière). La valorisation agronomique ou en quota carbone ne pourra pas être comptabilisée.** Par ailleurs, les tonnes CO2e stockées dans le biochar ne pourront pas être comptabilisées comme des tonnes CO2e fossiles évitées supplémentaires.
- Seront inéligibles les projets dont :
 - Le charbon de bois et/ou le gaz de synthèse produits servira à générer de la vapeur, de l'huile thermique ou de l'eau chaude ;
 - Pour les projets de pyrolyse, le charbon de bois produit n'aura pas exclusivement une valorisation industrielle ;
 - La valorisation agronomique n'est notamment pas autorisée ;
 - Le gaz de synthèse est injecté sur un réseau de gaz externe au site ;
 - Le niveau de maturité technologique est strictement inférieur à 9.

- Seuil d'éligibilité : **production supérieure à 8 GWh/an**
- Projets industriels en **auto consommation exclusivement (pas d'injection)**
- Application des **critères d'éligibilité des CEF FC**
- Critères de notation et conditions contractuelles BCIAT (notamment **passage en CRB** et engagements sur **10 ans**)
- Classement dédié (3^{ème} classement)
- Modalités de validation de la conformité REDII **à définir** (instruction et suivi de projet)
- Passage en cellule biomasse régionale à prévoir

Détail critères spécifiques éligibilité :

- Auto-consommation exclusivement (pas d'injection)
- Opérations menées par des entreprises certifiées Qualimétha ou équivalent
- Respect d'un niveau d'efficacité énergétique minimum de 75%:

$$\text{Taux d'énergie valorisée « V »} = \frac{\text{Energie valorisée (chaleur utile)}}{\text{Energie primaire du biogaz produit}}$$

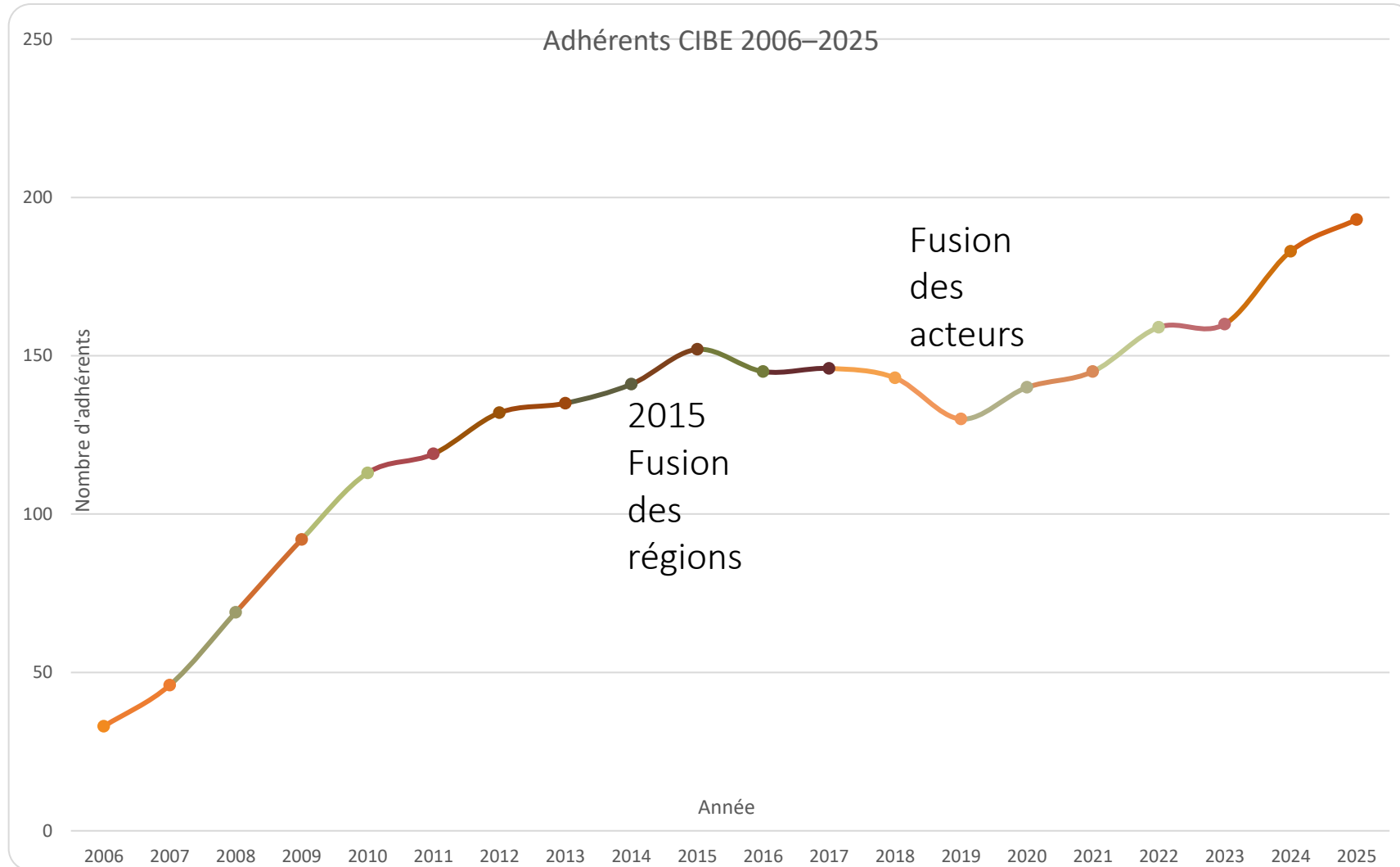
Critères spécifiques note approvisionnement (15 points) :

- Sécurisation du plan d'approvisionnement dans la durée ;
- Garanties concernant l'absence ou la maîtrise des conflits d'usage ;
- Rayon d'approvisionnement ;
- Garanties apportées sur le respect des bonnes pratiques CIVE ;
- Garanties apportées sur la traçabilité des intrants.

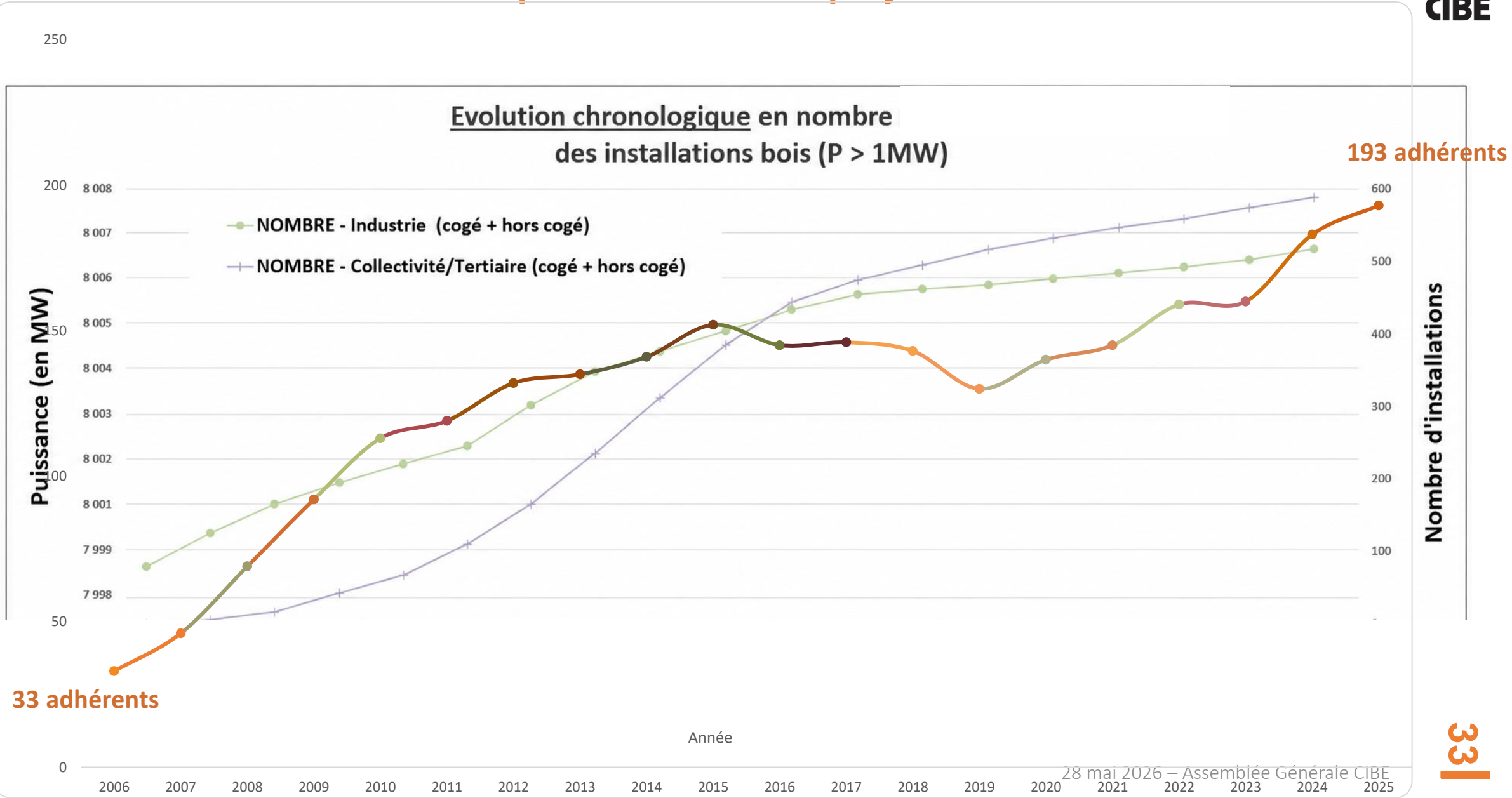
Les notes efficacité économique (/50 pts), démarche de décarbonation (/25 pts), avis des cellules biomasse (/5 pts), note technique (/5 pts) **identiques**.

Le CIBE,
un collectif,
des visions,
des objectifs

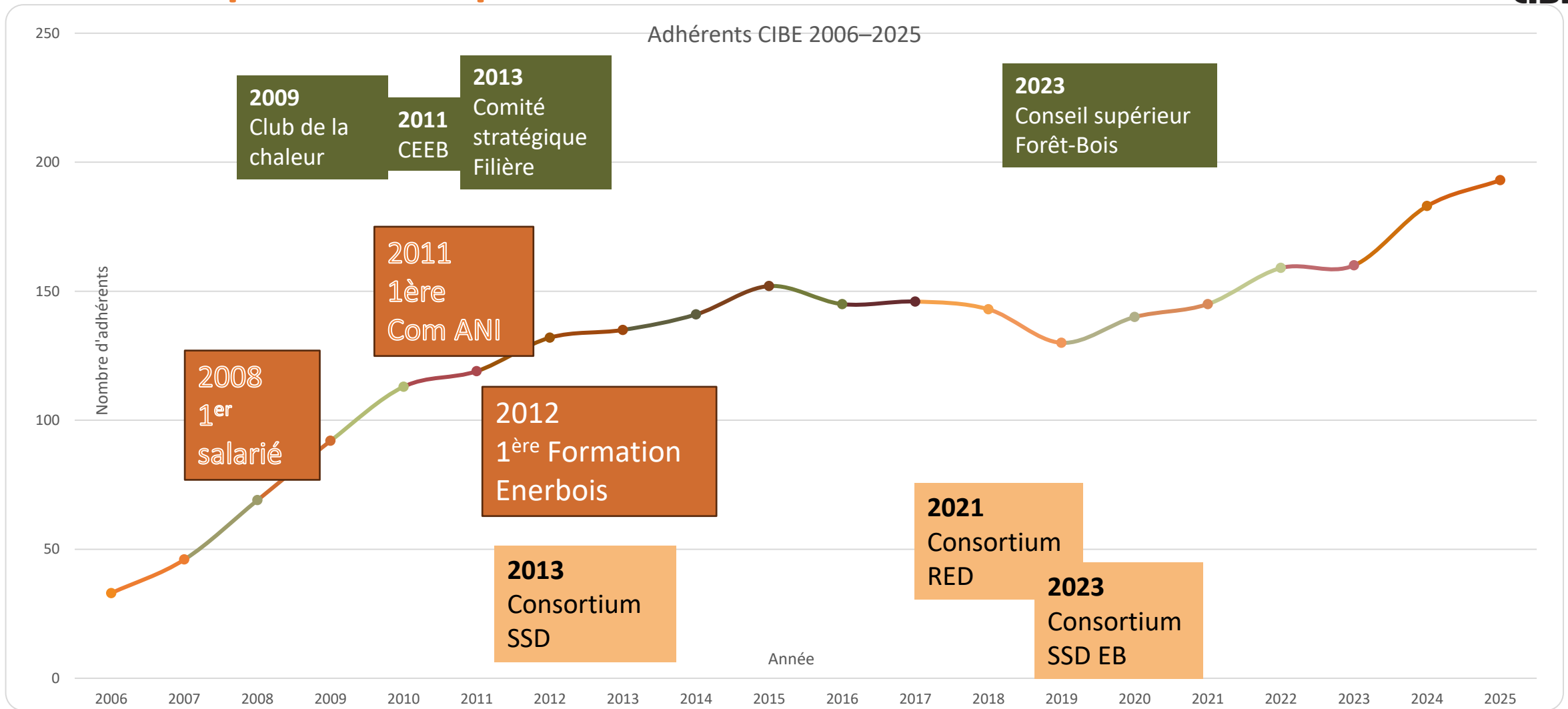
Evolution du nombre des adhérents



Evolution du nb d'adhérents parallèle au nb de projets



Quelques étapes clés



Soutiens

2006
ADEME

2006-2013
Caisse des dépôts, Cofely, Dalkia

2008-2018
Le Bois International

2021
FBF

2022
MASA

2024
MTE

La vision des Présidents

Présidence

2006-2011

Serge DEFAYE (Débat-Best énergies - Collège 4)

2012-2017

Bruno de MONCLIN (Forestiers privés de France - Collège 1)

2018-2020

Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie - Collège 3)

2021-2027

Mathieu FLEURY (Biocombustible SA - Collège 2))



“Il y a des militants professionnels, nous choisissons, nous, d’être des professionnels militants !”

Serge DEFAYE a été le fondateur et directeur de Biomasse Normandie de 1983 à 1997. Il a ensuite été cogérant du bureau d'études « Débat » de 1998 à 2012. Cédé au bureau d'études « Best énergies » en 2012, « Débat » en devient l'agence d'Albi. De plus, il a été Président du Comité Interprofessionnel du Bois-Energie de 2006 à 2012, dont il a été Président d'honneur.

La vision des Présidents

Présidence

2006-2011

Serge DEFAYE (Débat-Best énergies - Collège 4)

2012-2017

Bruno de MONCLIN (Forestiers privés de France - Collège 1)

2018-2020

Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie - Collège 3)

2021-2027

Mathieu FLEURY (Biocombustible SA - Collège 2))



Chassons en meute

Les arbres ne montent pas jusqu'au ciel, disent les financiers. Mais, d'après mes observations, ils poussent ensemble dans la même direction, généralement vers le haut. Imitons-les !

Le bois-énergie n'est évidemment pas comparable à un bain moussant ou à une crème dessert, mais il obéit néanmoins aux mêmes cycles. Nous sommes en train de monter vite et raide sur le dos de la baleine, à une vitesse et sur une pente tout à fait remarquables, qui font d'ailleurs l'envie d'autres secteurs économiques. Cette phase de croissance rapide, pour qu'elle soit pérenne, doit s'accompagner d'un processus de maturation. La filière doit se structurer, se densifier, répondre progressivement à des normes économiques et techniques de plus en plus exigeantes. Bref, le bois-énergie doit devenir un combustible comme un autre, avec sa culture et ses tours-de-main.

Ingénieur ESTP –IAE- INSEAD (formation continue), Bruno de MONCLIN a fait sa carrière dans les TP et l'Environnement (Déchets, énergie) en France et à l'étranger. Il a été Président du CIBE de 2012 à 2018. Il a été également Président du SNCU. Propriétaire forestier, il est membre du Groupe permanent Bois-Forêt de l'APCA. Parisien des Ardennes et, dès qu'il le pouvait, un ardennais tout court qui exploitait lui-même son domaine forestier.

La vision des Présidents

Présidence

2006-2011

Serge DEFAYE (Débat-Best énergies - Collège 4)

2012-2017

Bruno de MONCLIN (Forestiers privés de France - Collège 1)

2018-2020

Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie - Collège 3)

2021-2027

Mathieu FLEURY (Biocombustible SA - Collège 2))



Mathieu FLEURY Ingénieur CESI (Centre d'études supérieures industrielles)

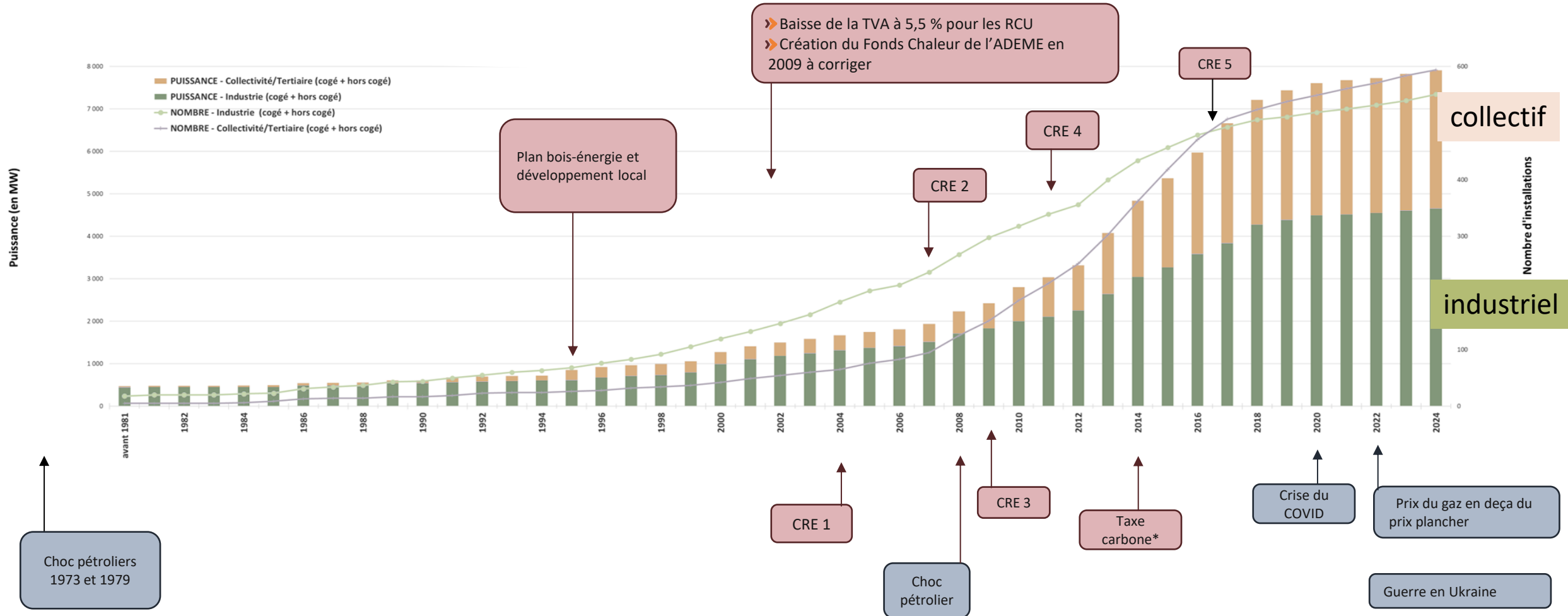
D'abord chargé d'études bois-énergie, il est devenu en 2018 le Directeur de l'association « Biomasse Normandie ». Mathieu FLEURY a pris la direction de Biocombustibles SAS en 2020, société régionale d'approvisionnement en bois. Depuis juillet 2022 il en assure la présidence ainsi que des filiales Bioforest, Biotransport et Biodistribution. Impliqué dès la création du CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois Energie), il en assure la présidence depuis 2018

Les objectifs du CIBE

- Promouvoir l'utilisation, dans les chaufferies automatiques, du bois-énergie et autres biomasses ligno-cellulosiques, ci-après dénommés "bois-énergie" par simplification, en :
 - Organisant tout échange de points de vue et **d'expériences** entre ses membres ;
 - **Rassemblant, analysant et diffusant toutes les informations** économiques, réglementaires, techniques utiles ;
 - Proposant aux pouvoirs publics et institutions spécialisées **les mesures techniques propres à favoriser le développement du bois-énergie** ;
 - Organisant des actions de **formation** ;
 - Conduisant ou s'associant à **toute action relative au développement de la valorisation du bois-énergie, plus généralement.**

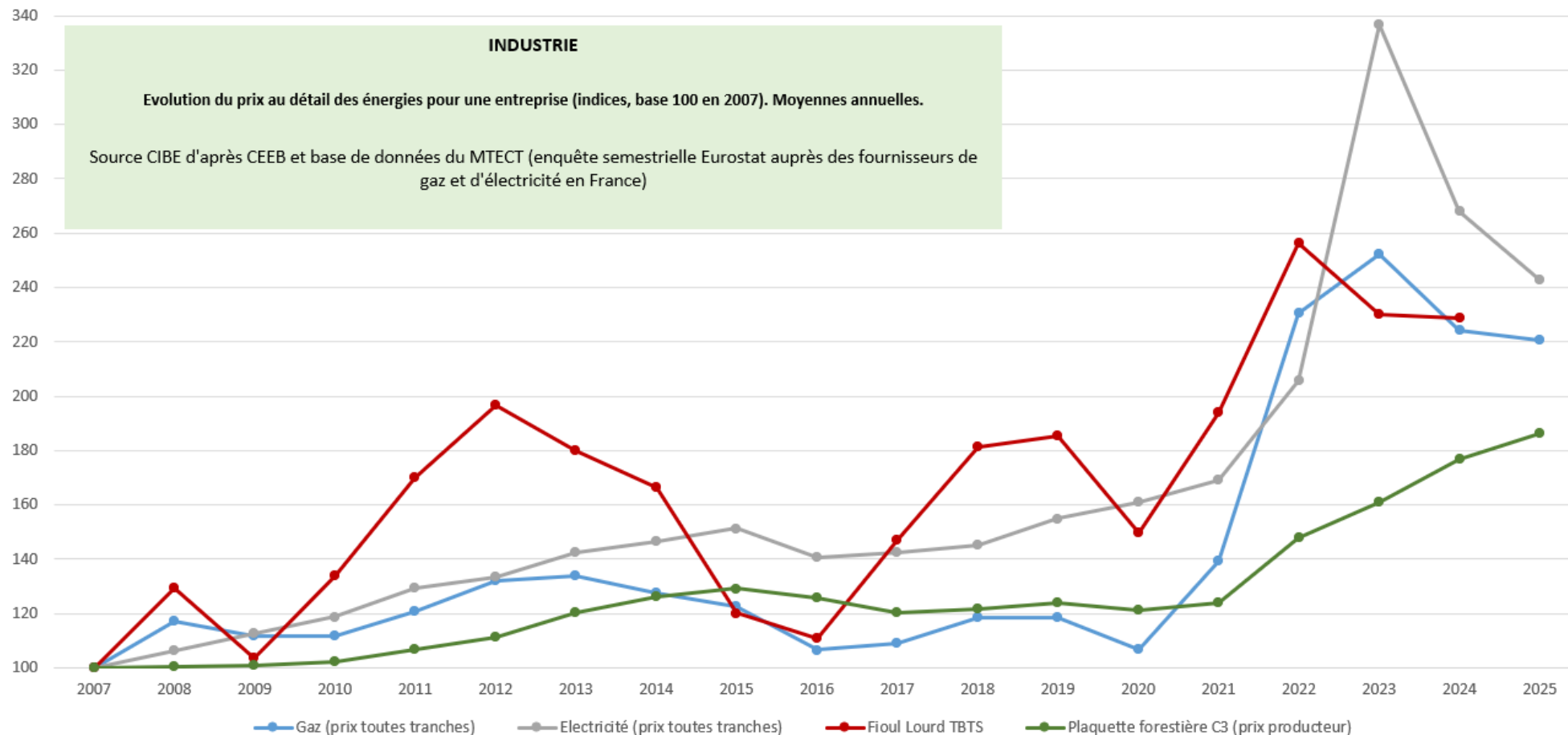
Un chemin parcouru

Installations au bois > 1 MW, Évolution chronologique en puissance et nombre



Analyse comparée de l'évolution des indices prix combustibles

- Aléatoire sur 20 ans : Electricité + 240% – Fioul +260% – Gaz +250%
- Linéaire sur 20 ans : Plaquettes + 80 % (inflation +37%)



Exemple d'Evolution des ressources

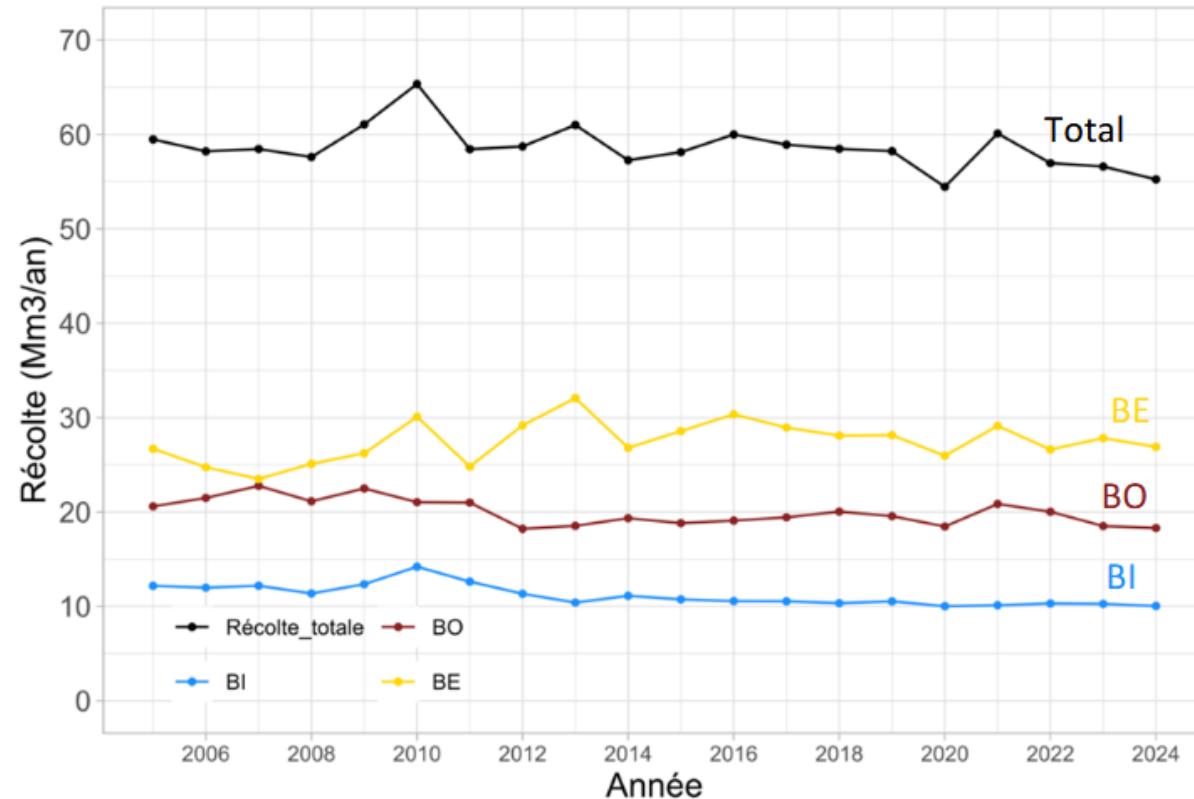
La récolte totale de bois (commercialisé + non-commercialisé)

❖ Quelques résultats

- La récolte totale de bois s'établit à **55,2 Mm³ en 2024** (38,1 Mm³ commercialisés + 17,2 Mm³ non-commercialisés)
- Elle est relativement stable sur la période pour atteindre **56,9 Mm³/an sur la période 2019-2024**
- Le BE (27,4 Mm³/an) pèse **48 % de la récolte totale de bois** sur la période 2019-2024, contre 43 % sur 2005-2010

Les données « récolte » proviennent de l'enquête EXF-SRI du MASA-MTE et d'enquêtes diverses.

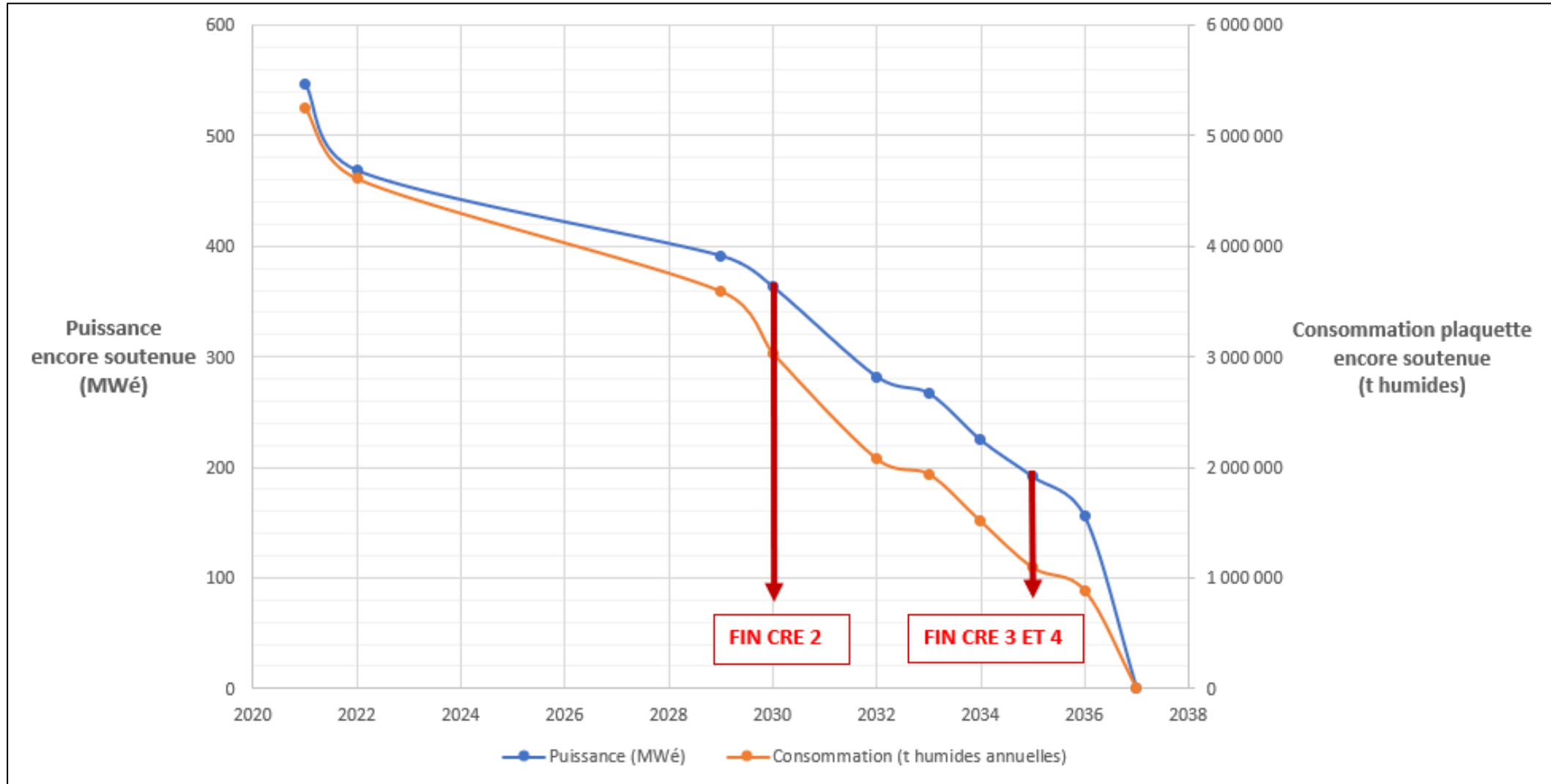
Récolte de bois totale par année (depuis 2005)



Source : Webinaire de présentation du rapport – 22 01 2025

A noter : récoltes fortement influencées par les fortes tempêtes : Klaus en 2009, Dirk en 2013
Mais également à la baisse : Covid en 2020

Evolution des consommations, exemple d'un nouvel enjeu ? Arrêt potentiel des projets CRE



Une première décennie de structuration



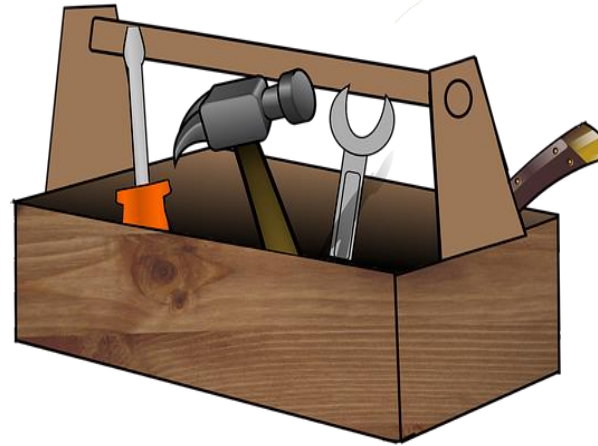
Dysfonctionnements



Gestion des cendres



Financement et rentabilité mode de gestion et aspects juridiques



Condensation des fumées



Obstacles au montage de projet



Plan d'approvisionnement



Diagnostics régionaux



Coûts/Classification Indices/indexation



Recensement: réseaux de chaleur puis installations



Animation BE



Base documentaire



Structuration de l'approvisionnement

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2013

Construction des outils collectifs indispensables à la filière



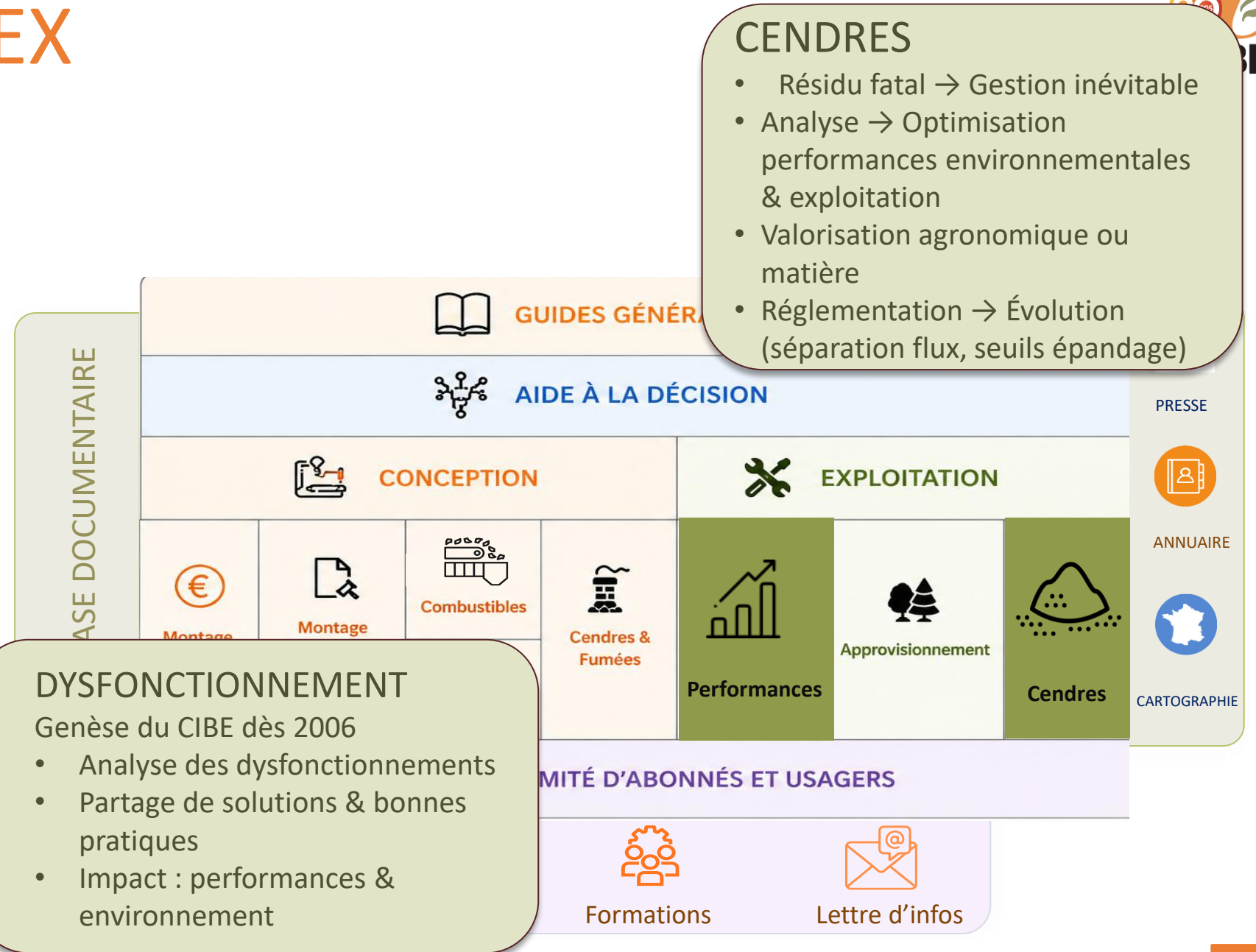
Des outils REX



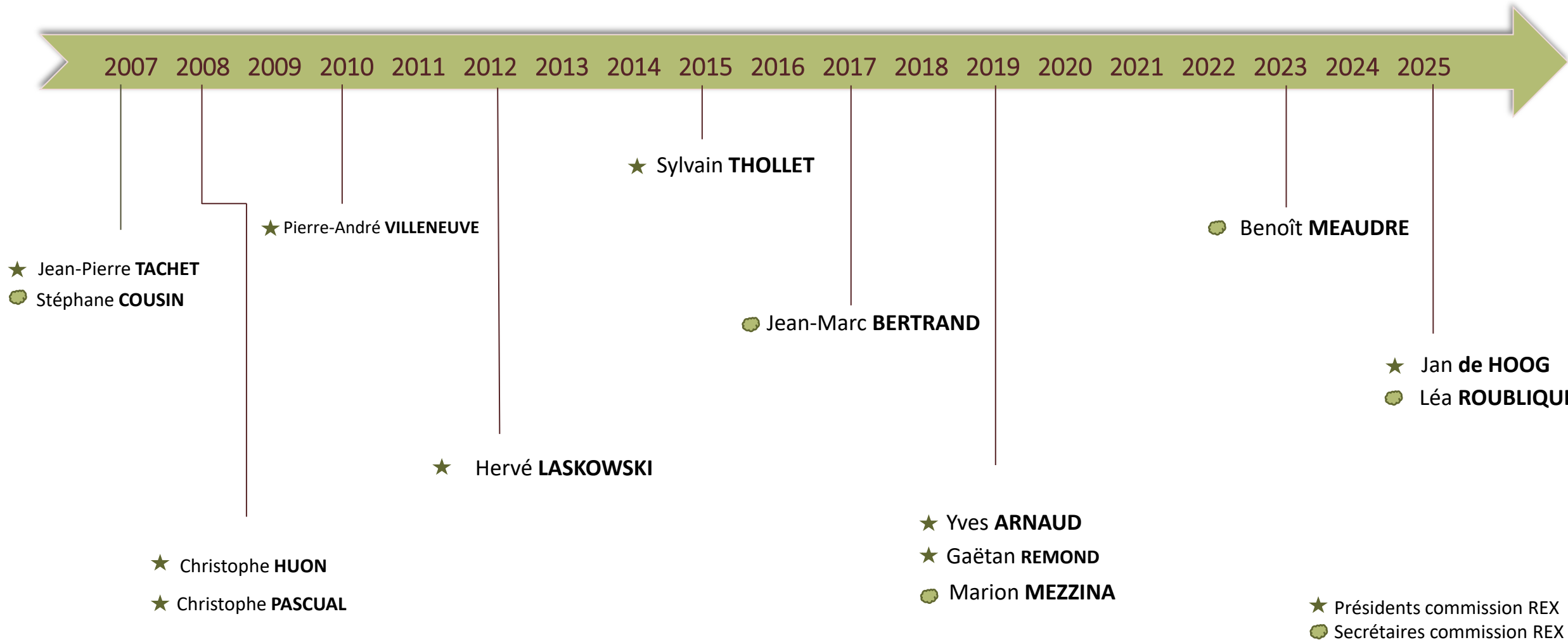
Crédit : Usure d'un convoyeur - Trifyl



Crédit : Biomasse Normandie

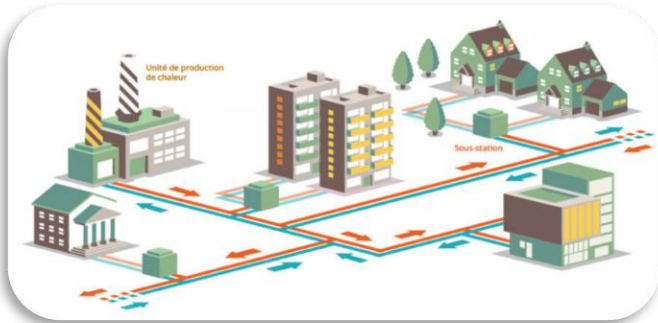


Frise co-présidents et secrétaires MOP

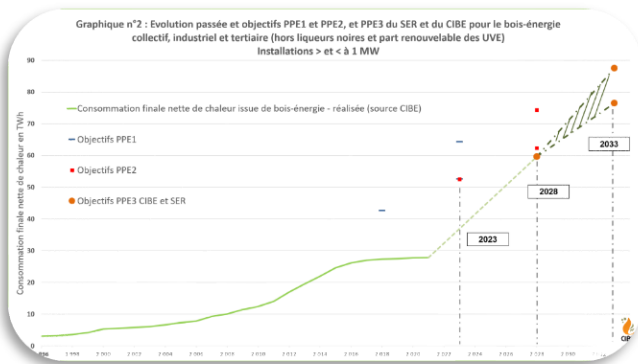


★ Présidents commission REX
● Secrétaires commission REX

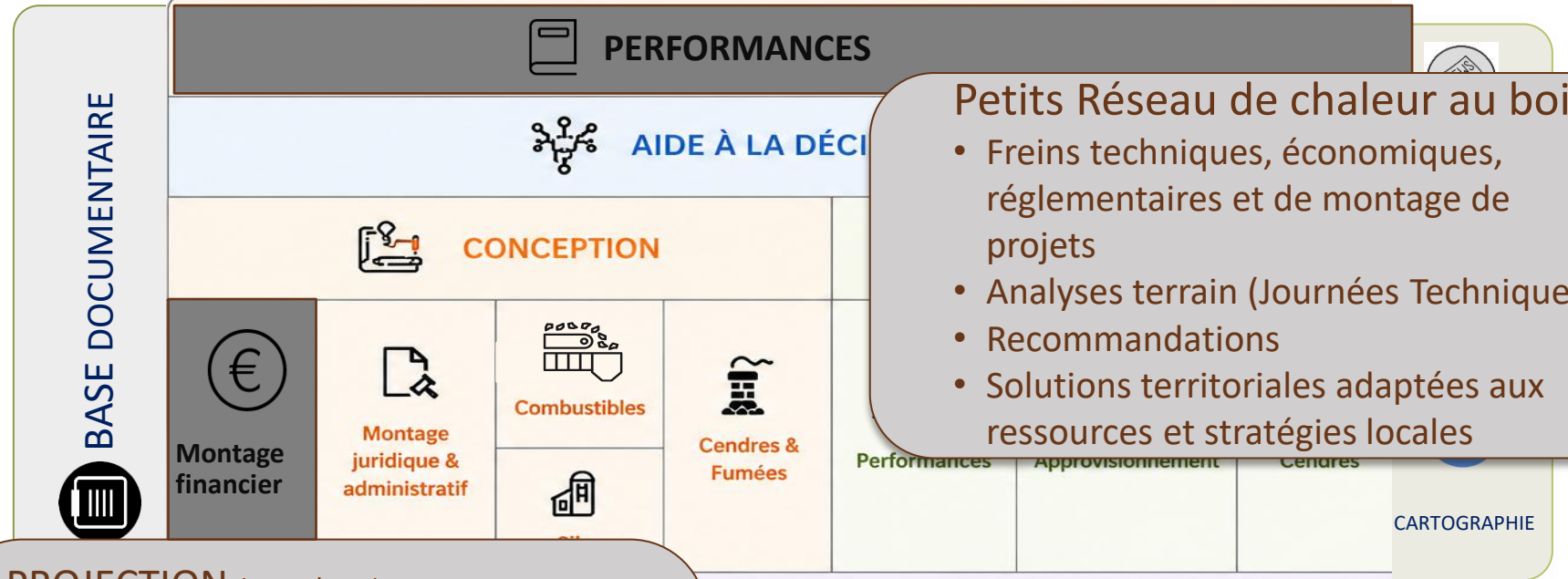
Des outils MOP



Source : ADEME Ile de France



Source : CIBE



Petits Réseau de chaleur au bois

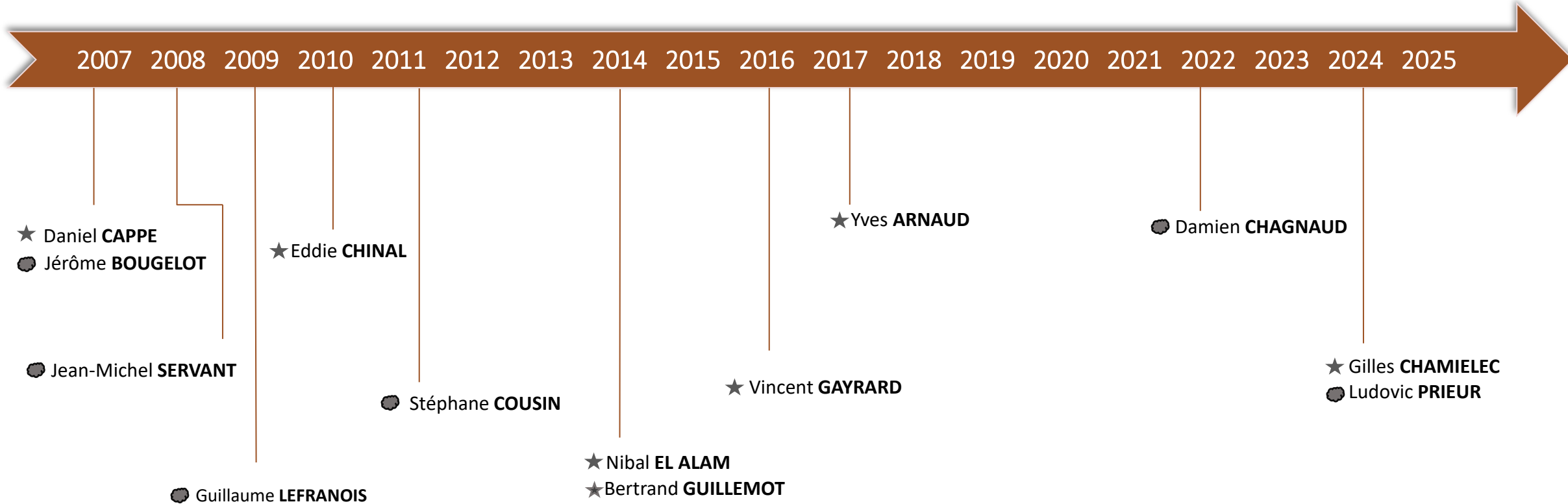
- Freins techniques, économiques, réglementaires et de montage de projets
- Analyses terrain (Journées Techniques)
- Recommandations
- Solutions territoriales adaptées aux ressources et stratégies locales

PROJECTION (SFEC / PPE)

- Objectifs crédibles
- Visibilité aux acteurs territoriaux et services de l'État
- Scénarii de développement (Club de la chaleur)
- Déclinaison à l'échelle régionale
- Cadre de référence partagé (DREAL et acteurs régionaux)



Frise co-présidents et secrétaires MOP



★ Présidents commission MOP
● Secrétaires commission MOP

Des outils ANI

ANI
Une base
documentaire
mutualisée



BASE DOCUMENTAIRE



ANI
Un métier
→ brochure « L'animateur, acteur incontournable de la filière bois-énergie » + contacts



PRESSE



ANNUAIRE



CARTOGRAPHIE

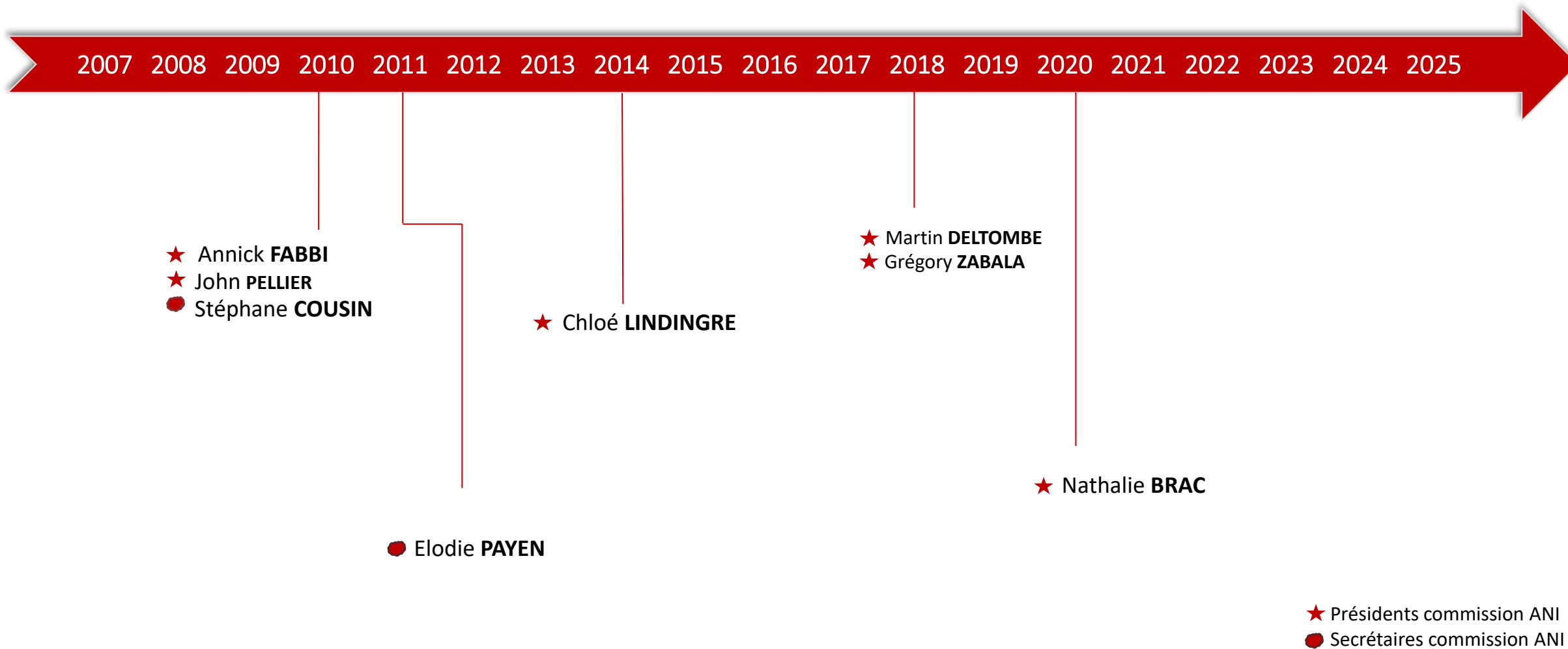


Informations

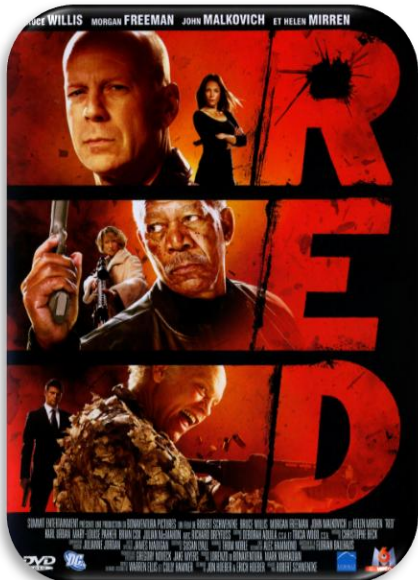


Lettre d'infos

Frise co-présidents et secrétaires ANI



Des outils APPRO



Contractualisation

- Caractérisation des combustibles
- Indices de prix et formules d'indexation
- Zones d'approvisionnement et durabilité des ressources

RED

- Lien entre les ministères et la filière
- Analyse de risques
- Valeurs d'émissions de GES pré-calculées,
- Nouvelle FAQ du consortium en ligne
- Formations sur les salons et en ligne.

Frise co-présidents et secrétaires APPRO

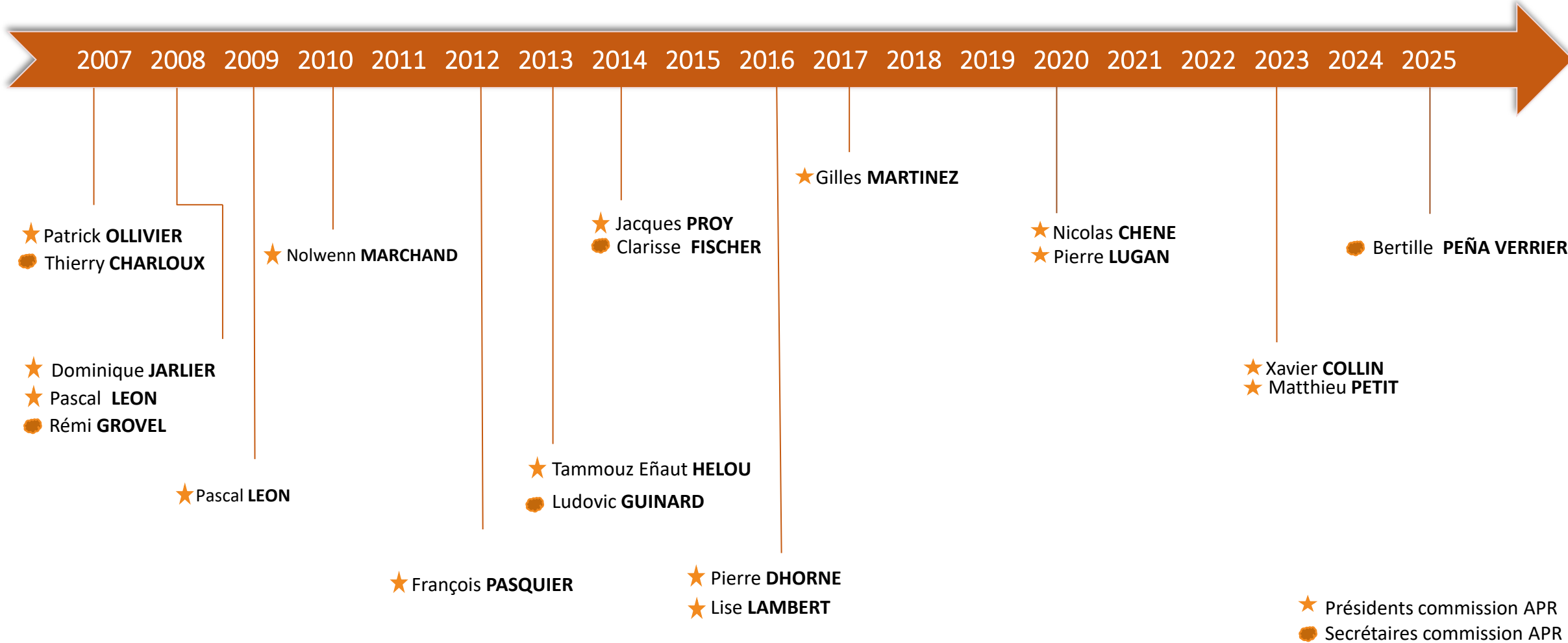


Table ronde

Quelle réponse collective à la croissance des incertitudes sur le développement de la filière ?

Quelle réponse collective à la croissance des incertitudes sur la filière ?

INTERVENANT

Michel
BOYADJIAN



INTERVENANTE

Nibal
EL ALAM



INTERVENANT

Mathieu
FLEURY



INTERVENANT

Matthieu
PETIT



INTERVENANT

Jean Michel
SERVANT

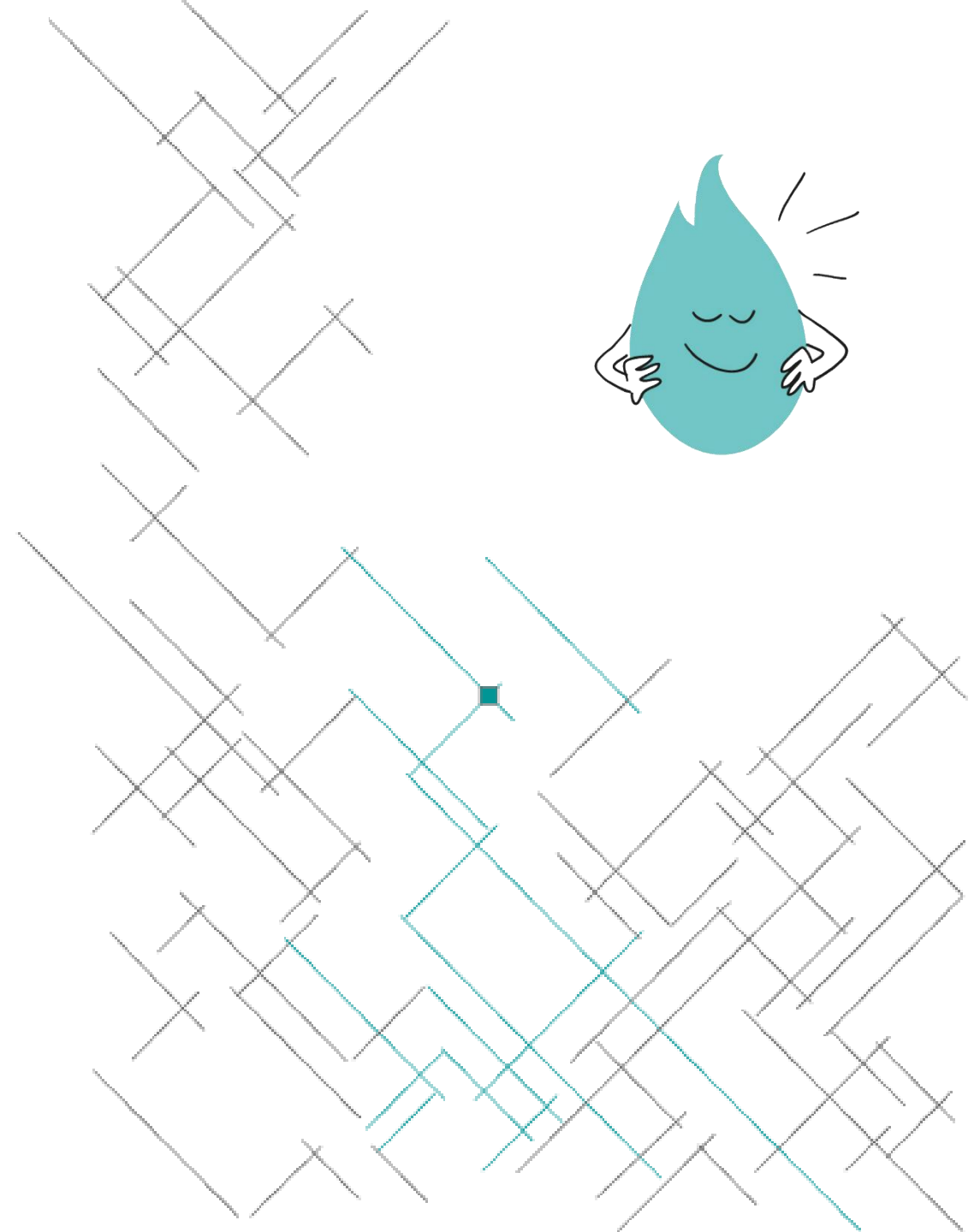
Délégué Interministériel
Forêt, Bois et usages *



Les réseaux de chaleur bois dans un monde incertain

Un potentiel de résilience mésestimé ?

KAIROS
I N G E N I E R I E



Retour d'expérience : notre bilan sur la période 2008-2023



Echantillon analysé : 28 réseaux biomasse

- 12 réseaux gérés en régie ;
- 16 réseaux gérés en DSP (dont 14 en concession et 2 en affermage).

Energie livrée correspondante : < 60 GWh/an avant 2015 ; 300 GWh/an 10 ans plus tard.

Déficit de DJU (à l'exception de quelques années) → énergie livrée inférieure aux prévisions

425 000

Tonnes de CO2 évité

50 M€

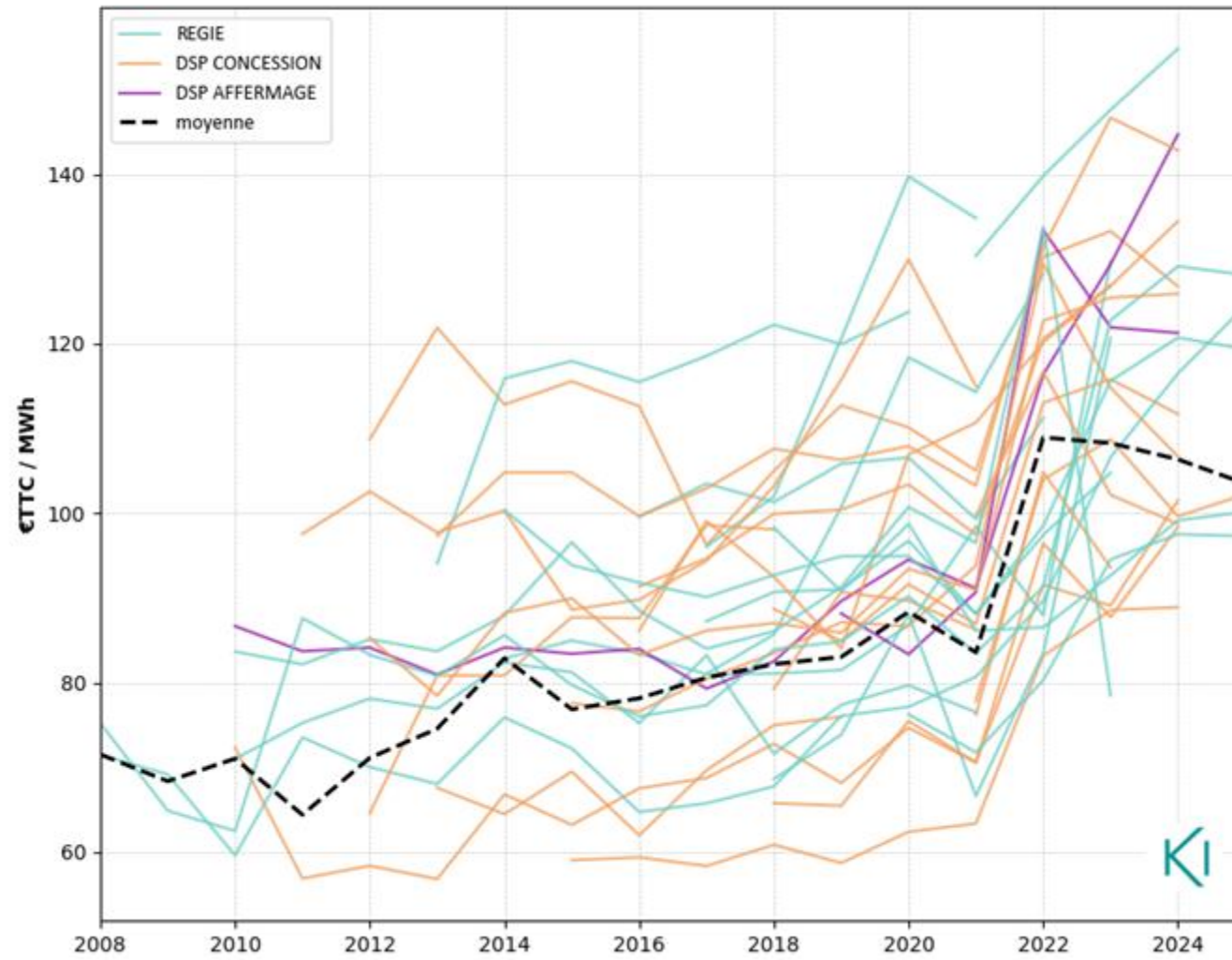
Réinjectés dans la filière bois

26 M€

D'économies à la référence

~110 €/ménage/an

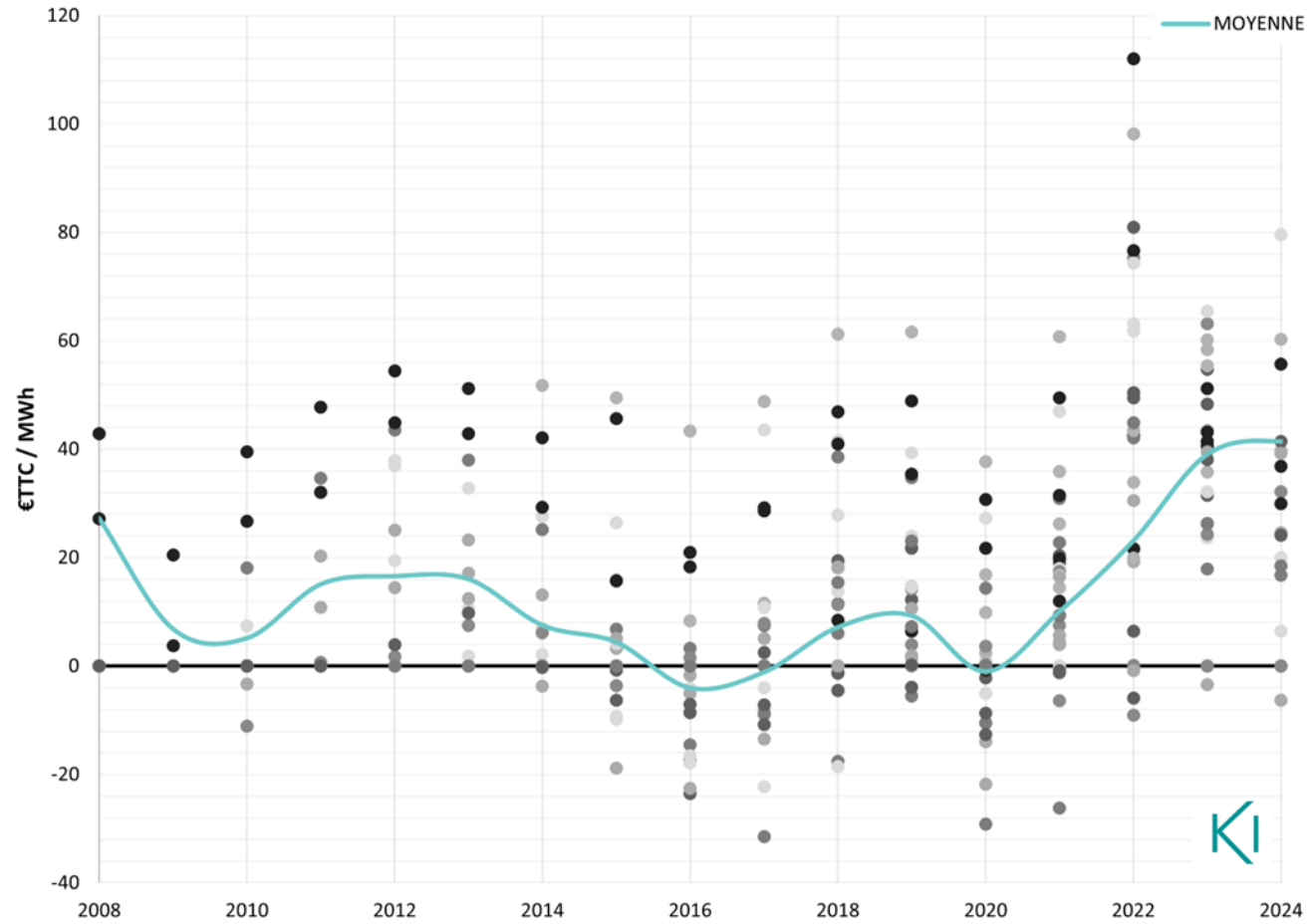
Evolution du prix moyen de la chaleur livrée par réseau



Compétitivité du prix moyen de la chaleur bois livrée par réseau



Economie par rapport à la référence



Compétitivité du prix moyen de la chaleur bois livrée par réseau

